

N° 41  
Janvier 2022

Analyse

# Insécurité et délinquance en 2021 : une première photographie

En France, les indicateurs de la délinquance enregistrée qui étaient en légère hausse sur l'année 2020 malgré le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19, poursuivent voire accélèrent en 2021 leur forte tendance haussière d'avant crise. Ainsi, le nombre de victimes de coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) enregistrées augmente très fortement en 2021 (+12 %, après +1 % en 2020 et +8 % en 2019) : +14 % pour les victimes de violences intrafamiliales et +9 % pour les victimes d'autres coups et blessures volontaires. La hausse est également très nette pour les escroqueries (+15 %, après +1 % en 2020 et +11 % en 2019) et encore plus forte pour les violences sexuelles enregistrées (+33 %, après +3 % en 2020 et +12 % en 2019).

Les indicateurs de la délinquance enregistrée qui avaient fortement reculé en 2020, dans le contexte de début de crise sanitaire, enregistrent des évolutions plus modérées en 2021. Les vols sans violence contre des personnes augmentent (+5 %, après -24 % en 2020) ainsi que les vols d'accessoires sur véhicules (+4 %, après -18 % en 2020) et dans une moindre mesure, les vols dans les véhicules (+1 %, après -17 % en 2020) et les destructions et dégradations volontaires (+1 %, après -13 % en 2020). Les cambriolages de logements et les vols de véhicules sont stables (après respectivement -20 % et -13 % en 2020) et les vols violents diminuent encore en 2021 (-2 % pour les vols avec armes après -6 % en 2020, -6 % pour les vols violents sans armes après -19 % en 2020).

Enfin, en matière de lutte contre les stupéfiants, après avoir nettement baissé en 2020, le nombre de mis en cause augmente fortement en 2021 : +38 % pour usage dans un contexte de mise en place des amendes forfaitaires délictuelles et +13 % pour trafic.

Les fortes hausses observées au niveau national des coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus, dans ou en dehors du cadre familial, des violences sexuelles et des escroqueries se retrouvent sur la quasi-totalité des régions ou départements. Pour les vols et cambriolages, les évolutions départementales sont nettement plus contrastées avec des évolutions dépassant les 20 % voire 50 % à la hausse comme à la baisse. Certains départements se démarquent en 2021, comme le Rhône dont les hausses contribuent fortement aux évolutions nationales pour les vols sans violence contre des personnes, les vols de véhicules, d'accessoires et dans les véhicules, et les vols violents sans arme.

## 1. Nombre de faits constatés en 2021 et taux d'évolution annuelle

	Nombre de faits constatés (cumul annuel)	Variation (A/A-1) (en %)				
		2021	2020	2019	2018	2017
Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort)*	1 026*	+4*	-1	+7	+2	-9
Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)	306 700	+12	+1	+8	+8	+4
- Violences intrafamiliales	157 500	+14	+10	+14	+9	+1
- Autres coups et blessures volontaires	149 200	+9	-7	+3	+6	+5
Violences sexuelles	75 800	+33	+3	+12	+19	+11
- Viols et tentatives de viols	34 300	+32	+11	+19	+17	+12
- Autres agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel)	41 500	+33	-3	+8	+20	+10
Vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination)	8 500	-2	-6	+1	-10	-8
Vols violents sans arme	62 100	-6	-19	-3	-7	-6
Vols sans violence contre des personnes	583 800	+5	-24	+3	-2	+1
Cambriolages de logements	190 300	0	-20	0	-7	+2
Vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)	122 700	0	-13	-2	-8	-6
Vols dans les véhicules	225 400	+1	-17	0	-1	0
Vols d'accessoires sur véhicules	77 300	+4	-18	-5	-6	-5
Destructions et dégradations volontaires	544 500	+1	-13	-1	-2	-1
Escroqueries	423 000	+15	+1	+11	+1	+2

\*résultats provisoires.

Note : les données relatives aux années 2016 à 2020 sont disponibles sur [Interstats](https://www.interstats.gouv.fr/), le site internet du SSMSI.

Champ : France (France métropolitaine + DROM).

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Cette analyse constitue une première photographie de la délinquance en France en 2021 (figure 1) intégrant des éléments d'analyse territoriale en lieu de commission des faits. Elle s'appuie sur les faits de délinquance enregistrés par la police et la gendarmerie nationales, complétés par des statistiques issues de l'enquête de victimation *Cadre de vie et sécurité* pour la mesure des taux de dépôt de plainte notamment (encadré 1). Les chiffres de l'année 2021 y sont consolidés avec la prise en compte des requalifications des infractions enregistrées au cours de l'année, celles-ci pouvant intervenir tout au long de la procédure pénale. Pour la première fois, les résultats de cette publication portent sur le champ France entière (France métropolitaine et DROM), alors qu'ils portaient auparavant sur la France métropolitaine, avec un encadré sur les

DROM-COM. Dans cette publication, les résultats sur les COM sont présentés dans un encadré (encadré 3). Pour la première fois également, ce bilan fournit des informations sur les infractions à la législation sur les stupéfiants (trafic et usage), ceux-ci figurent dans l'encadré 2. Enfin, dès cette première photographie, les statistiques sur les violences intrafamiliales sont déclinées au niveau départemental. Des données complémentaires sont disponibles en ligne sur [Interstats](#), le site du SSMSI.

Un bilan complet de l'année 2021 sera publié en juin 2022. Il intégrera des éléments d'analyse sur les caractéristiques des victimes déclarées et des auteurs présumés ainsi que des compléments territoriaux, sur les taux d'infractions pour 1 000 habitants et par type d'unité urbaine.

Il apportera également des éclairages complémentaires sur l'année 2021, notamment sur les délais d'enregistrement des faits de délinquance.

## Homicides enregistrés par les services de police et de gendarmerie : hausse en 2021

En 2021, le nombre de victimes d'homicides est en hausse (+43 victimes par rapport à 2020) et s'élève à 1 026 victimes. Il avait connu une baisse en 2020 (983 victimes, dont 7 en lien avec un attentat terroriste). Ces chiffres sont provisoires et seront révisés d'ici le bilan complet de l'année 2021, compte tenu de l'aboutissement des travaux de fiabilisation engagés depuis 2020. Selon les premiers résultats

### Encadré 1 - Les taux de dépôt de plainte

Taux de dépôt de plainte estimés à partir de l'enquête *Cadre de vie et sécurité*

Taux de dépôt de plainte: proportion de victimes déclarées ayant déposé plainte (en %)	2009-2013	2014-2018	Evolution (en points)
Cambriolages "réalisés"	78	72	-6
Tentatives de cambriolages	32	31	-1
Actes de vandalisme contre le logement	10	11	1
Vols de voiture	92	91	-1
Tentatives de vols de voiture	38	37	-1
Vols à la roulotte (dans la voiture)	48	44	-4
Vols d'accessoires de véhicules (sur la voiture)	17	16	-1
Actes de vandalisme contre la voiture	20	18	-2
Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur	55	55	0
Vols et tentatives de vol de vélos	17	20	3
Escroqueries bancaires <sup>1</sup>	-	25	-
Vols et tentatives de vols avec violence ou menaces	33	40	7
Vols et tentatives de vols sans violence ou menaces	33	32	-1
Violences physiques hors ménage (hors situation de vol)	26	25	-1
Violences sexuelles hors ménage*	8	15	7
Violences physiques ou sexuelles au sein du ménage	11	11	0

1. Le module sur les escroqueries bancaires a été introduit dans l'enquête *Cadre de vie et sécurité* en 2011.

\* L'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est faible. La statistique associée n'est donc pas robuste et est seulement fournie à titre indicatif.

**Champ** : France métropolitaine, ménages ordinaires pour les atteintes visant les logements ou les voitures, et personnes de 14 ans ou plus sinon (sauf pour les violences sexuelles et les violences au sein du ménage : 18-75 ans), incident le plus récent dans l'année.

**Sources** : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes *Cadre de vie et sécurité* 2010 à 2019 ; traitements SSMSI.

**Avertissement** : En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'enquête *Cadre de vie et sécurité* n'a pas pu être menée en 2020 par l'Insee et l'enquête 2021 a été conduite dans des conditions inédites. Par conséquent, les indicateurs présentés ici n'ont pas été actualisés depuis la précédente publication. Néanmoins, il s'agit là de de résultats structurels qui sont susceptibles de conserver une certaine stabilité, même s'ils sont plus ou moins marqués au cours du temps.

Les enquêtes annuelles de victimation *Cadre de vie et sécurité* (CVS) fournissent un éclairage complémentaire indispensable à l'analyse des données administratives issues des procédures enregistrées par la police et la gendarmerie. Elles fournissent des résultats sur les faits de délinquance subis par la population, y

compris concernant les victimes qui n'ont pas été comptabilisées par les forces de sécurité parce qu'elles n'ont pas déposé plainte ; elles permettent également de mesurer les taux de dépôt de plainte. Ces taux correspondent à la proportion de victimes ayant déclaré avoir déposé plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie. Pour certaines atteintes, les données collectées annuellement ne sont pas suffisantes pour évaluer de façon fiable les taux de dépôts de plainte. Pour pallier cette difficulté, cinq années de collecte ont été cumulées sur les périodes 2009 à 2013 et 2014 à 2018 pour obtenir un échantillon de taille suffisante. Les chiffres présentés dans ce tableau sont les taux de dépôt de plainte estimés en moyenne sur ces périodes et leurs évolutions. Hormis les taux de dépôt de plainte pour violences sexuelles hors ménage dont les effectifs de victimes sont légèrement sous le seuil de diffusion, les autres données permettent de mesurer de manière robuste les comportements de dépôts de plainte des victimes.

d'expertise, la révision se ferait à la baisse.

Afin de disposer d'un nombre suffisant de faits enregistrés et de pouvoir établir des comparaisons territoriales robustes, la cartographie des homicides est réalisée à l'échelle régionale, en moyenne sur trois ans. A l'échelon départemental, un exercice équivalent n'est pas pertinent sur la même période. Sur la période 2019-2021, le nombre d'homicides pour 1 000 habitants - ou taux d'homicides par habitant - est plus élevé dans les départements ultramarins qu'en métropole. En cumul sur les trois dernières années, il atteint notamment 0,13 homicide pour 1 000 habitants en Guyane, 0,07 en Guadeloupe, 0,06 en Martinique et 0,05 à Mayotte, contre 0,02 homicide pour 1 000 habitants en moyenne sur toute la France (*figure 2*). En France métropolitaine, il est également supérieur au taux national en Corse (0,04 ‰) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (un peu plus de 0,02‰). Au contraire, en Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté et Pays de la Loire, les forces de sécurité enregistrent moins d'homicides entre 2019 et 2021 relativement à la taille de leur population (0,01 ‰ ou moins).

## En 2021, forte hausse des coups et blessures volontaires enregistrés, en lien avec celle plus importante des violences intrafamiliales

Le nombre de victimes de coups et blessures volontaires (CBV) sur personnes de quinze ans ou plus enregistrées par les services de sécurité augmente fortement en 2021 (+12 %), après une relative stabilité (+1 %) en 2020 - année marquée par deux confinements sanitaires de la population -, et après des nettes hausses en 2019 et 2018 (+8 %).

En 2021, le nombre de victimes de CBV s'inscrit sur une forte tendance à la hausse en particulier lors des trois premiers trimestres de l'année 2021 (*figure 3*). En fin d'année 2021, le nombre de victimes de CBV est ainsi nettement supérieur au niveau observé avant le début de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Parmi les victimes de coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus, le nombre de victimes de violences intrafamiliales enregistrées continue de s'accroître fortement en 2021 (+14 %,

*figure 4*) après des hausses très marquées les deux années précédentes (+10 % en 2020 et +14 % en 2019). Ces hausses s'expliqueraient notamment par un effet positif du Grenelle des violences conjugales (1<sup>ère</sup> édition de septembre à novembre 2019 avec reconduction annuelle depuis), lequel a conduit à améliorer la politique d'accueil des victimes par les services de sécurité (notamment formations des personnels, référents spécifiques dans les services, articulations avec les intervenants sociaux et les hôpitaux) et inciter les victimes à davantage déposer plainte. Après une nette baisse (-7 %) enregistrée en 2020, les autres coups et blessures volontaires augmentent nettement en 2021 (+9 %), mais moins fortement que les coups et blessures volontaires dans le cadre intrafamilial. Ainsi en 2021, la part des violences intrafamiliales parmi les CBV s'établit à 51 %, en légère hausse par rapport à 2020 (50 %), après un fort accroissement les deux années précédentes (46 % en 2019 et 44 % en 2018).

## 2. Les homicides enregistrés dans les régions sur la période 2019-2021

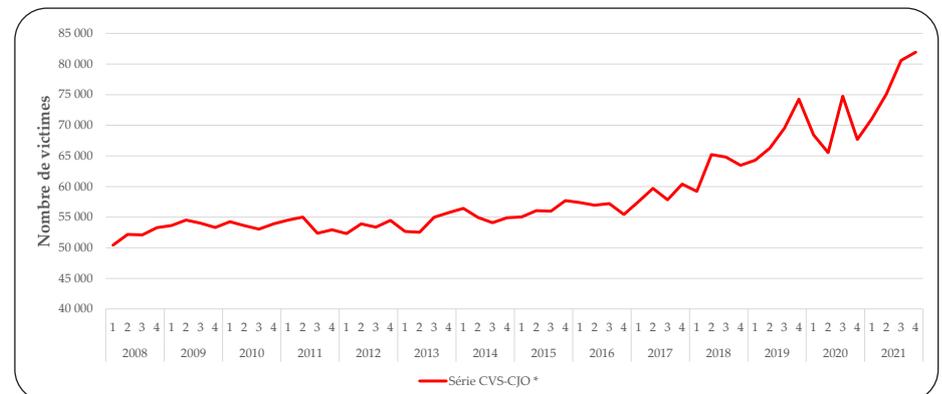
Région	Taux pour 1 000 habitants sur la période 2019-2021
Guyane	0,133
Guadeloupe	0,069
Martinique	0,060
Mayotte	0,049
Corse	0,038
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,023
La Réunion	0,020
Occitanie	0,016
<b>France</b>	<b>0,015</b>
Île-de-France	0,014
Paris et petite couronne	0,016
Hauts-de-France	0,014
<b>France métropolitaine</b>	<b>0,014</b>
Nouvelle-Aquitaine	0,013
Auvergne-Rhône-Alpes	0,013
Normandie	0,012
Centre-Val de Loire	0,012
Grand-Est	0,012
Pays-de-la-Loire	0,010
Bourgogne-Franche-Comté	0,010
Bretagne	0,009

**Champ** : France.

**Note** : par ordre décroissant de taux pour 1 000 habitants calculé sur la période 2019-2021.

**Sources** : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie; Insee, recensement de la population 2018, millésime 2017 pour Mayotte.

## 3. Coups et blessures volontaires enregistrés (sur personnes de 15 ans ou plus) : cumul trimestriel

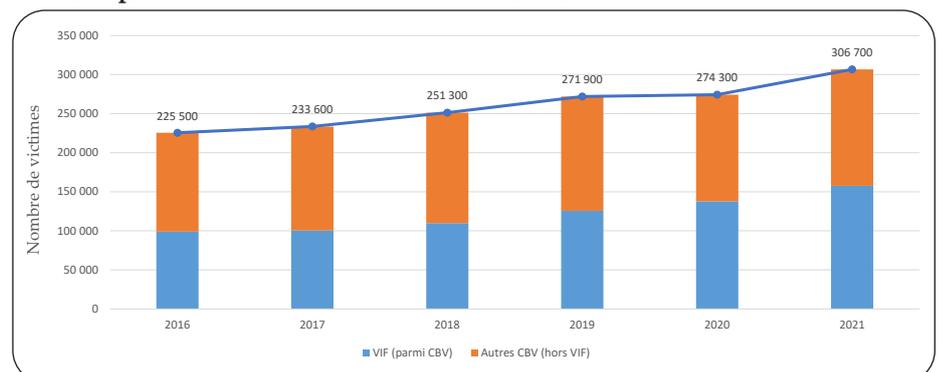


\*données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions.

**Champ** : France.

**Source** : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

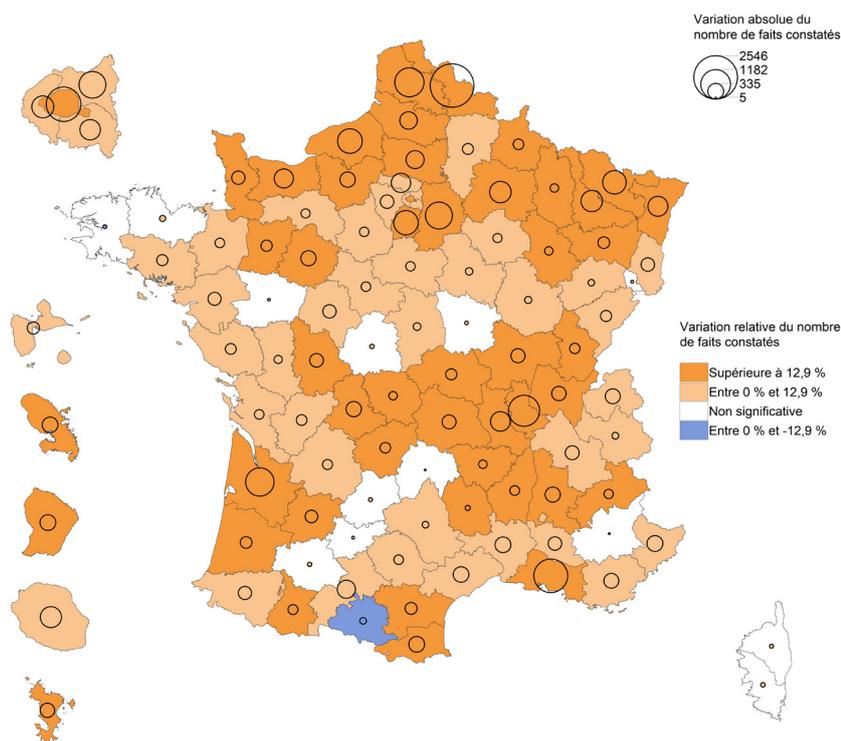
## 4. Coups et blessures volontaires enregistrés sur personnes de 15 ans ou plus (CBV) et part des violences intrafamiliales (VIF) : cumul annuel



**Champ** : France.

**Source** : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## 5. Évolution du nombre de coups et blessures volontaires contre des personnes de 15 ans ou plus enregistrés entre 2020 et 2021, par département de commission

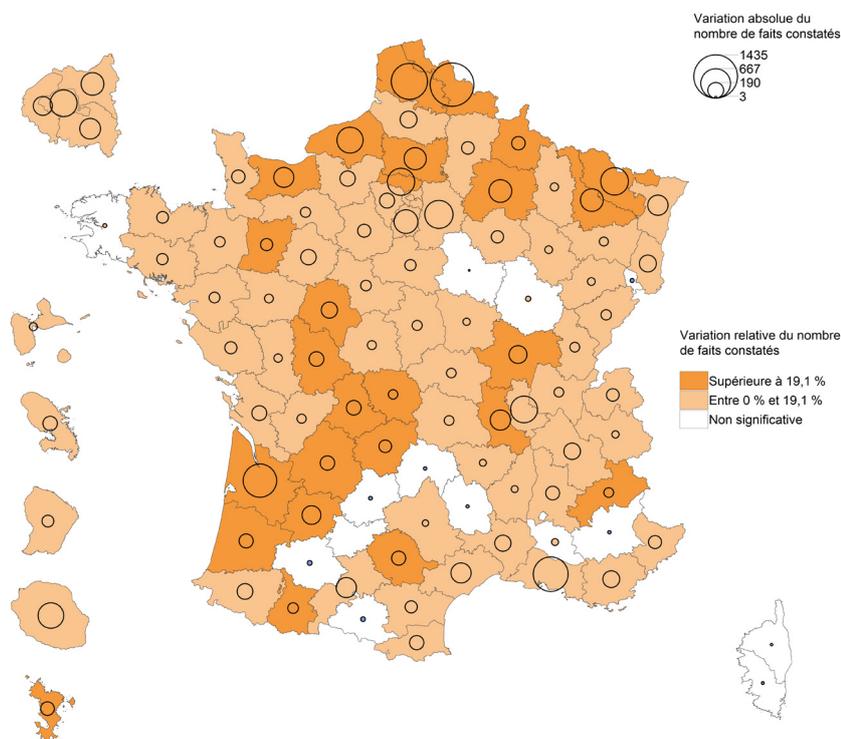


Champ : France.

Lecture : en 2021, les coups et blessures volontaires contre des personnes de 15 ans ou plus ont baissé dans l'Ariège par rapport à 2020. Dans les Côtes-d'Armor, leur nombre a augmenté mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## 6. Évolution du nombre de coups et blessures volontaires contre des personnes de 15 ans ou plus dans le cadre intrafamilial enregistrés entre 2020 et 2021, par département de commission



Champ : France.

Note de lecture : en 2021, le nombre de victimes de coups et blessures volontaires contre des personnes de 15 ans ou plus dans le cadre familial a fortement augmenté dans les Ardennes par rapport à 2020. Dans le Gers, leur nombre a diminué mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Selon l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS), moins d'un quart des victimes de violences physiques exercées par un auteur qui n'habite pas avec la victime au moment de l'enquête (« hors ménage ») ont formellement déposé plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie en 2018, et ce malgré la gravité de ces atteintes. Comme dans les données enregistrées par la police et la gendarmerie, le nombre de victimes de violences physiques hors ménage a augmenté sur la période 2016-2018 (+16 %). Près d'une fois sur deux (48 % en moyenne entre 2016 et 2018), la victime connaissait de vue ou personnellement l'auteur ou au moins un des auteurs s'ils étaient plusieurs.

### Hausse du nombre de victimes de coups et blessures volontaires, dans et en dehors de la sphère familiale, dans la plupart des départements

Entre 2020 et 2021, les coups et blessures volontaires sur les personnes de 15 ans ou plus enregistrés par les services de sécurité ont augmenté sur une grande majorité du territoire (figure 5), notamment dans les départements ultramarins, ceux de Normandie (+18 % globalement sur l'ensemble de la région par rapport à 2020), des Hauts-de-France (+16 %), du Grand-Est (+16 %), de Nouvelle-Aquitaine (+15 %) ou de l'Auvergne-Rhône-Alpes (+13 %). Quatre départements portent à eux seuls un cinquième de la hausse au niveau national (+12 %) : le Nord (+18 % de victimes enregistrées entre 2020 et 2021, contribution de 0,9 point à la hausse nationale), Paris (+14 %, 0,6 point), les Bouches-du-Rhône (+14 %, 0,6 point) et le Rhône (+15 %, 0,5 point). Les départements limousins de la Haute-Vienne et de la Creuse enregistrent quant à eux les plus fortes hausses de 2021 par rapport à 2020, respectivement de 33 % et 30 %. A l'inverse, seul le département de l'Ariège enregistre une baisse marquée du nombre de victimes de coups et blessures volontaires enregistrées, de 9 %.

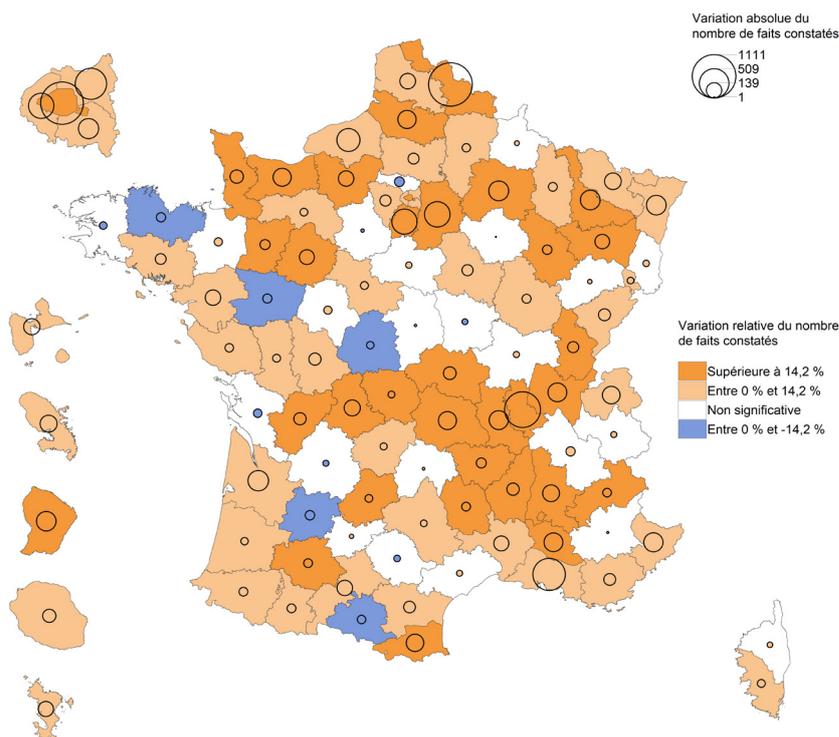
Cette hausse du nombre de victimes de coups et blessures volontaires enregistrées s'explique pour la majorité des départements par deux effets qui se cumulent en termes d'enregistrements des plaintes : la hausse du nombre de victimes de violences intrafamiliales entre 2020 et 2021 (figure 6), ainsi que celle du nombre de victimes de coups et blessures en dehors du cadre familial (figure 7). Toutefois,

pour quelques départements, la hausse du nombre de victimes de coups et blessures volontaires en 2021 relativement à 2020 est exclusivement portée soit par l'augmentation du nombre de victimes de coups et blessures volontaires en dehors de la sphère familiale, comme en Lozère, soit par celle du nombre de victimes de violences intrafamiliales, comme dans le Lot-et-Garonne ou dans l'Indre.

En outre, le nombre de victimes de violences intrafamiliales enregistrées est bien plus élevé en 2021 qu'en 2020 pour 87 départements, les autres départements présentant quant à eux peu d'évolutions entre 2020 et 2021 (figure 6). En particulier, les départements du Lot-et-Garonne et de Mayotte enregistrent de très fortes hausses en 2021, de plus de 40 % par rapport à 2020. La hausse nationale, de 14 %, est notamment portée par celle observée dans le Nord, qui y contribue pour +1,0 point, ainsi que celles observées dans le Pas-de-Calais (+0,7 point), les Bouches-du-Rhône (+0,7 point) et en Gironde (+0,6 point).

Parallèlement, le nombre de coups et blessures volontaires en dehors du cadre familial enregistrés augmente également dans de nombreux départements en 2021 par rapport à 2020 (figure 7). La hausse est notamment marquée en Lozère (+44 %), en Haute-Vienne (+31 %), dans l'Ain (+27 %), et en Haute-Loire (+25 %), et fait plus que compenser les fortes baisses observées en 2020 par rapport à 2019, elles-mêmes en partie liées aux mesures de confinement sanitaire de 2020. D'autres départements comme le Gers et les Vosges, présentent également une forte augmentation du nombre de victimes de coups et blessures volontaires en dehors de la sphère familiale, respectivement de 27 % et 24 %, alors qu'ils n'enregistraient que de très faibles reculs du nombre de victimes en 2020 par rapport à 2019. Par ailleurs, le nombre de victimes de coups et blessures volontaires en dehors de la sphère familiale augmente de l'ordre de 15 % dans le Nord, à Paris et dans le Rhône, contribuant à eux trois pour plus de 2 points à la hausse nationale (+9 %). A l'inverse, le nombre de victimes de coups et blessures volontaires en dehors de la sphère familiale enregistrées diminue de façon marquée pour cinq départements : les Côtes-d'Armor, le Maine-et-Loire, l'Indre, le Lot-et-Garonne et l'Ariège.

## 7. Évolution du nombre de coups et blessures volontaires contre des personnes de 15 ans ou plus en dehors du cadre familial enregistrés entre 2020 et 2021, par département de commission



Champ : France.

Note de lecture : en 2021, le nombre de victimes de coups et blessures volontaires contre des personnes de 15 ans ou plus en dehors du cadre familial a diminué dans le Lot-et-Garonne par rapport à 2020. Dans l'Indre-et-Loire, leur nombre a augmenté mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

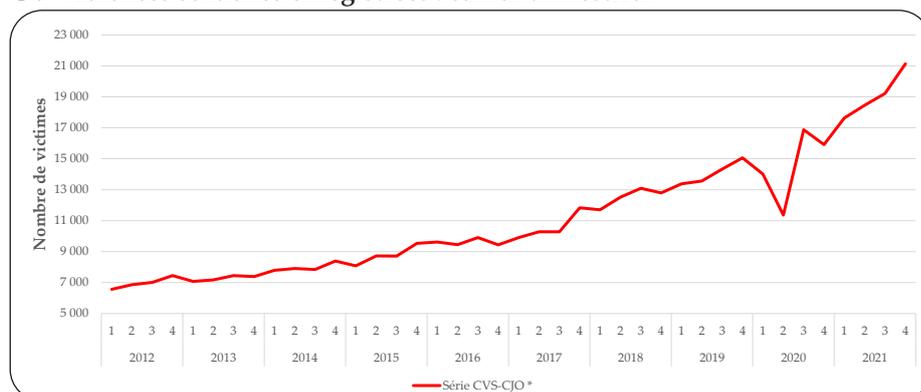
## Les violences sexuelles enregistrées augmentent très fortement en 2021

Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de sécurité augmente très fortement en 2021 (+33 %). Cet indicateur s'inscrit de nouveau sur la tendance très marquée à la hausse observée en 2018 (+19 %) et 2019 (+12 %) après une augmentation de plus faible ampleur en 2020 (+3 %),

année marquée par deux confinements sanitaires de la population.

Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées s'inscrit sur une très forte tendance à la hausse en 2021, si bien qu'en fin d'année, le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées est très nettement supérieur au niveau observé avant le début de la crise sanitaire liée au Covid-19 (figure 8).

## 8. Violences sexuelles enregistrées : cumul trimestriel



\*données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions.

Champ : France.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

En 2021, la très forte hausse des violences sexuelles enregistrées concerne autant les viols et tentatives de viols (+ 32 %) que les autres agressions sexuelles (+33 %). Les évolutions avaient été pourtant plus contrastées ces dernières années, en particulier en 2020, où les viols et tentatives de viols enregistrés avaient fortement augmenté (+11 %) alors que les autres agressions sexuelles avaient diminué (-3 %). Parmi les violences sexuelles enregistrées, les viols ou tentatives de viols représentent 45 % des faits constatés en 2021, soit une proportion stable par rapport à 2020 mais en augmentation par rapport aux années précédentes (42 % en 2019, 40 % en 2018).

L'augmentation sensible des violences sexuelles enregistrées ces dernières années s'explique notamment par une évolution du comportement de dépôt de plainte des victimes, y compris pour des violences subies plusieurs années auparavant, dans le climat de l'affaire Weinstein et des différents mouvements sur les réseaux sociaux pour la libération de la parole des victimes. En outre, l'augmentation des violences sexuelles enregistrées s'inscrit dans un contexte d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services de sécurité (notamment organisations adaptées dans les services et partenariats avec les intervenants sociaux et les hôpitaux).

Ainsi, les victimes portent à la connaissance de la police et de la gendarmerie davantage de faits de violences sexuelles, même s'ils ont eu lieu longtemps auparavant : alors qu'en 2018 la moitié des victimes avait déposé plainte pour des faits datant de plus de trois mois, en 2021, la moitié des victimes a déposé plainte pour des faits datant de plus de 6 mois. En particulier, la proportion des violences sexuelles commises plus de 5 ans avant leurs enregistrements augmente nettement ces dernières années, passant de 12 % en 2018 à 15 % en 2020 et 19 % en 2021. Cette part de faits anciens augmente notamment pour les mineurs, dont la part s'accroît parmi les victimes de violences sexuelles enregistrées : 18 % en 2018, 22 % en 2020 et 26 % en 2021. A noter enfin, en 2021, un contexte de révélations sur des faits d'inceste et la parution en octobre du rapport de la commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise.

Les victimes de violences sexuelles hors ménage portent rarement plainte. Même si ce type d'atteintes reste également délicat à aborder dans les enquêtes de

victimation, celles-ci permettent néanmoins de mieux évaluer le nombre de victimes. Ainsi, selon l'enquête CVS, en moyenne chaque année entre 2011 et 2018, 176 000 personnes âgées de 18 à 75 ans de France métropolitaine ont été victimes de violences sexuelles hors ménage et seules 12 % ont formellement porté plainte.

### Hausses généralisées des violences sexuelles enregistrées sur le territoire

En raison d'une répartition relativement homogène des atteintes enregistrées sur le territoire, les violences sexuelles ne peuvent donner lieu à une cartographie départementale, mais sont considérées à l'échelle régionale.

Le taux de violences sexuelles enregistrées par habitant est relativement homogène par région en 2021 (figure 9). Il est légèrement inférieur en Corse (0,8 ‰) et légèrement supérieur dans les DROM, et plus spécifiquement en Guyane (2,0 ‰). Par rapport à 2020, le nombre de violences sexuelles enregistrées augmente fortement en 2021 dans l'ensemble des régions françaises, notamment de façon plus marquée en Guadeloupe (+58 %), à Mayotte (+54 %) et en Martinique (+49 %) que sur l'ensemble du territoire (+33 %). Au contraire, la Bourgogne-Franche-Comté et la Corse sont les deux régions qui enregistrent les hausses des violences sexuelles les moins fortes en 2021 par rapport à 2020, respectivement de 24 % et 14 %.

## 9. Les violences sexuelles enregistrées dans les régions en 2021

Région	Taux pour 1 000 habitants		Évolution entre 2020 et 2021 en %
	en 2021	sur la période 2019-2021	
Guyane	2,0	1,7	37
Martinique	1,5	1,2	49
Mayotte	1,5	1,2	54
La Réunion	1,4	1,2	30
Hauts-de-France	1,3	1,1	33
Normandie	1,3	1,1	31
Centre-Val de Loire	1,3	1,0	38
Guadeloupe	1,2	0,9	58
Pays-de-la-Loire	1,2	1,0	35
Nouvelle-Aquitaine	1,2	1,0	34
Île-de-France	1,1	1,0	33
Paris et petite couronne	1,3	1,1	36
<b>France</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>	<b>33</b>
France métropolitaine	1,1	0,9	33
Bretagne	1,1	0,9	29
Occitanie	1,1	0,9	34
Grand-Est	1,1	0,9	34
Bourgogne-Franche-Comté	1,0	0,9	24
Auvergne-Rhône-Alpes	1,0	0,8	30
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,0	0,8	32
Corse	0,8	0,7	14

**Champ** : France

**Note** : par ordre décroissant de taux pour 1 000 habitants en 2021.

**Sources** : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie; Insee, recensement de la population 2018, millésime 2017 pour Mayotte.

### Légère baisse des vols avec armes en 2021

Les vols avec armes enregistrés par les services de sécurité diminuent légèrement (-2 %) en 2021. Cette légère baisse fait suite à une baisse plus nette (-6 %) en 2020, année marquée par deux confinements sanitaires de la population, et une quasi-stabilité en 2019 (+1 %).

Au cours de l'année 2021, le nombre de vols avec armes enregistre des fluctuations bien plus modérées qu'en 2020, avec néanmoins un rebond aux deuxième et troisième trimestres (figure 10). En fin d'année 2021, le nombre de vols avec armes enregistrés reste inférieur au niveau observé avant le début de la crise sanitaire liée au Covid-19.

## 10. Vols avec armes enregistrés: cumul trimestriel



\*données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions.

**Champ** : France.

**Source** : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## Le recul du nombre de vols avec armes enregistrés s'explique majoritairement par la baisse du nombre de vols commis en Île-de-France en 2021 par rapport à 2020

En raison d'un nombre d'atteintes enregistrées relativement faible, les vols avec armes ne peuvent donner lieu à une cartographie départementale, mais sont considérés à l'échelle régionale.

En 2021, quatre DROM enregistrent un nombre de vols avec armes par habitant bien supérieur à la moyenne nationale (0,13 ‰) : Guyane (3,6 ‰), Mayotte (2,1 ‰), Guadeloupe et Martinique (0,7 ‰) (figure 11). À l'inverse, à l'exception de la Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Île-de-France, les régions métropolitaines, présentent en 2021 un taux enregistré en 2021 inférieur à la moyenne nationale. En outre, en métropole, ce type de crime étant particulièrement concentré dans les grandes agglomérations, le nombre de vols avec armes enregistrés dans une région est très lié à la présence d'une ville de grande taille. Par rapport à 2020, le nombre de vols avec armes évolue de manière contrastée en 2021 selon les régions. D'un côté, il augmente fortement en Corse, par contrecoup de la très forte baisse enregistrée en 2020, ainsi qu'en Guyane, à La Réunion et à Mayotte. De l'autre, il recule nettement dans les Hauts-de-France, en Bretagne, en Occitanie. Le nombre de vols avec armes diminue également en Île-de-France, et contribue en

## 11. Les vols avec armes enregistrés dans les régions en 2021

Région	Taux pour 1 000 habitants		Évolution entre 2020 et 2021 en %
	en 2021	sur la période 2019-2021	
Guyane	3,64	2,91	41
Mayotte	2,06	1,69	10
Guadeloupe	0,72	0,89	-9
Martinique	0,65	0,64	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,17	0,19	-5
Île-de-France	0,17	0,19	-10
Paris et petite-couronne	0,21	0,24	-12
<b>France entière</b>	<b>0,13</b>	<b>0,13</b>	<b>-2</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>0,10</b>	<b>0,11</b>	<b>-8</b>
Auvergne-Rhône-Alpes	0,10	0,10	-5
Hauts-de-France	0,08	0,10	-10
Occitanie	0,08	0,09	-21
Pays-de-la-Loire	0,08	0,09	1
Bourgogne-Franche-Comté	0,06	0,07	10
Centre-Val de Loire	0,06	0,06	3
Nouvelle-Aquitaine	0,06	0,06	-8
Normandie	0,06	0,06	4
La Réunion	0,06	0,06	19
Grand-Est	0,05	0,06	-4
Bretagne	0,05	0,05	-14
Corse	0,05	0,05	60

Champ : France.

Note : par ordre décroissant de taux pour 1 000 habitants en 2021.

Sources : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie; Insee, recensement de la population 2018, millésime 2017 pour Mayotte.

grande partie, à hauteur de -4,2 points, à la baisse nationale entre 2020 et 2021 (-2 %).

## Vols violents sans armes : nette baisse en 2021

Les vols violents sans armes enregistrés par les services de sécurité diminuent sensiblement (-6 %) en 2021. Cette nette

baisse fait suite à une très forte diminution (-19 %) en 2020, année marquée par deux confinements sanitaires de la population, et à deux années de baisse (-3 % en 2019 et -7 % en 2018).

Au cours de l'année 2021, le nombre de vols violents sans armes enregistre des fluctuations bien plus modérées qu'en 2020, avec néanmoins un rebond au troisième trimestre (figure 12). En fin d'année

## 12. Vols violents sans arme enregistrés : cumul trimestriel

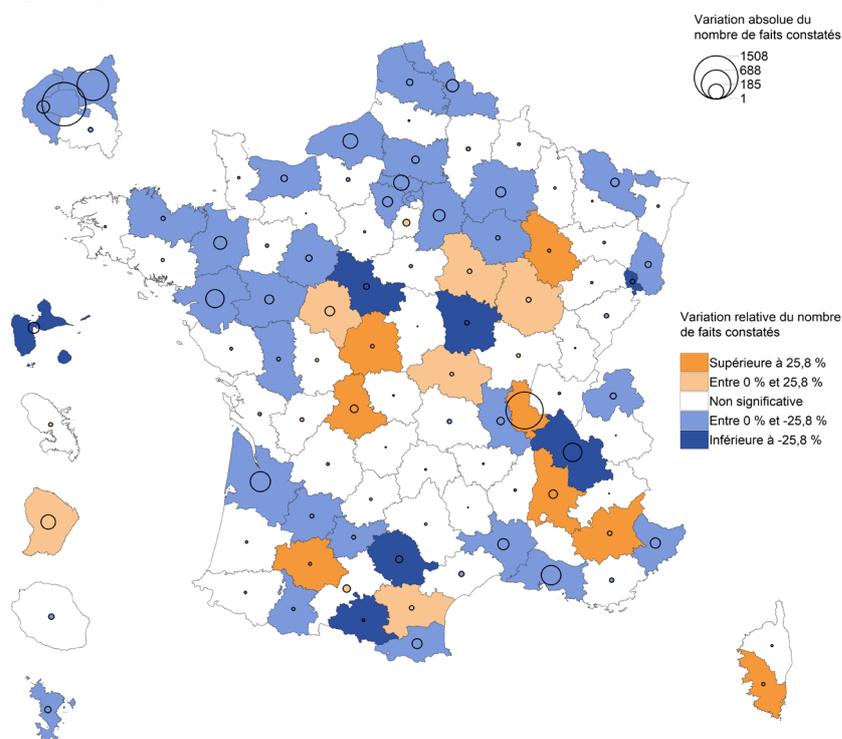


\*données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions.

Champ : France.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## 13. Evolution du nombre de vols violents sans arme enregistrés entre 2020 et 2021, par département de commission



Champ : France.

Lecture : en 2021, les vols violents sans arme ont diminué en Haute-Savoie par rapport à 2020. Dans l'Essonne, leur nombre a augmenté mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## Encadré 2 - Entre 2019 et 2021, des évolutions contrastées entre l'usage et le trafic de stupéfiants

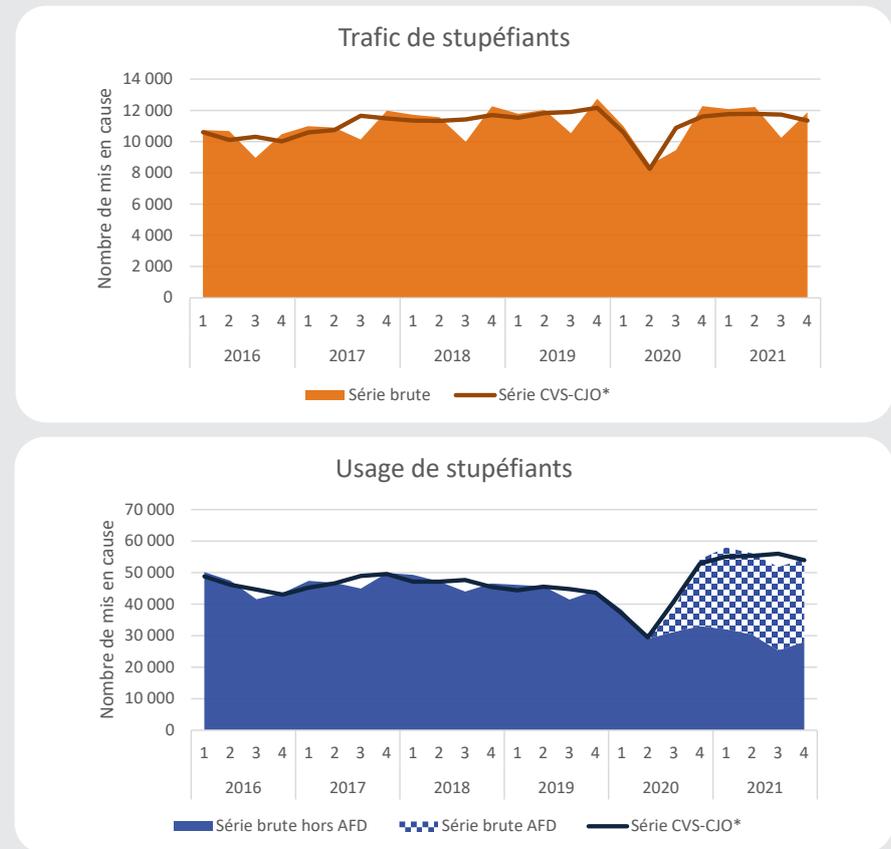
Les infractions à la législation sur les stupéfiants sont identifiées à partir de la Nomenclature statistique française des infractions<sup>1</sup> (NFI), créée à partir de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (ICCS) élaborée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en 2015. Le SSMSI a publié une première étude sur les infractions à la législation sur les stupéfiants (cf *Interstats Analyse n°38*) portant sur la période 2016 à 2020.

En 2021, le nombre de mis en cause pour infraction à la législation sur les stupéfiants repart à la hausse après un fort recul en 2020. Le nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants augmente de 13 % (après -13 % en 2020) et celui pour usage de 38 % (après -10 % en 2020) sur un an. En comparant 2021 à 2019, dernière année de référence avant la crise sanitaire, le nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants est resté quasiment stable (-2 %) après une forte croissance entre 2016 et 2019 (+16 %, soit 5 % par an en moyenne). En revanche, pour l'usage de stupéfiants, le nombre de mis en cause a fortement augmenté (+24 %) après une période assez stable (-2 %, soit -1 % par an en moyenne entre 2016 et 2019). Ces évolutions récentes sont à resituer dans le contexte de la crise sanitaire, avec une forte diminution en 2020 du nombre d'infractions à la législation sur les stupéfiants enregistrées par les forces de sécurité, alors que la consommation globale semble avoir peu évolué pendant le confinement [OFDT, 2020]. Avec différentes restrictions de circulation, les pratiques de consommation et d'achat pourraient en effet s'être déplacées de l'espace public vers l'espace privé, et les services de police et de gendarmerie, à l'origine de la découverte de ces infractions, ont pu également être amenés à réduire leur action de contrôle liée à ces infractions.

La hausse particulièrement importante en 2021 du nombre de mis en

1. Pour en savoir plus, consulter la rubrique « La mesure statistique de la délinquance » sur le site Interstat.

### Évolution trimestrielle du nombre de mis en cause pour usage et trafic de stupéfiants



\*données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir *définitions*.  
**Note** : les amendes forfaitaires délictuelles (AFD) pour usage de stupéfiants ont été expérimentées depuis juin 2020 puis ont été généralisées à l'ensemble du territoire national en septembre 2020. Bien que les mis en cause qui y sont associés fassent partie des mis en cause pour usage de stupéfiants, ils apparaissent ici séparément dans la série brute car ce dispositif ne concerne pas toute la période représentée.

**Lecture** : au deuxième trimestre 2021, les forces de l'ordre ont mis en cause 12 000 personnes pour trafic de stupéfiants et 56 000 personnes pour usage de stupéfiants (30 000 hors AFD et 26 000 AFD).

**Champ** : France.

**Source** : SSMSI, base des mis en cause pour crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie de 2016 à 2021.

cause pour usage de stupéfiants est, au moins en partie, due à l'introduction des amendes forfaitaires délictuelles (AFD) en septembre 2020. En effet, 2021 est la première année complète d'application de cette mesure, dont l'impact en 2020 se limite au dernier trimestre. Ces AFD peuvent se substituer aux procédures pénales dans le cas où seule l'infraction d'usage est retenue contre un mis en cause majeur et non récidiviste, et facilitent ainsi la constatation de ces infractions par les forces de sécurité. En 2021, ce sont plus de 104 000 mis en cause qui ont fait l'objet d'une AFD. La part des mis en cause ayant fait l'objet d'une AFD parmi l'ensemble des mis en cause pour usage de stupéfiants a augmenté, passant de 39 % au dernier trimestre 2020 à 48 % au dernier trimestre 2021.

Dans cet encadré, sont présentées les séries trimestrielles brutes et corrigées des variations saisonnières des nombres de mis en cause pour usage et pour trafic de stupéfiants (cf. *Interstats Méthode* à venir sur la construction des séries et la correction CVS-CJO). Elles débutent en 2016 car le champ est défini à partir des natures d'infraction dont l'introduction dans les logiciels de rédaction des procédures de la police et de la gendarmerie date respectivement de 2015 et de 2016. Les données de la série d'usage de stupéfiants pourraient être légèrement révisées du fait de l'intégration de certaines AFD manquantes en 2021 pour des raisons techniques.

2021, le nombre de vols violents sans armes enregistrés reste très nettement inférieur au niveau observé avant le début de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Depuis une dizaine d'années, les vols violents suivent une tendance erratique selon l'enquête CVS, avec néanmoins un pic historique en 2013. En moyenne entre 2011 et 2018, un peu moins de deux victimes d'un vol violent sur trois (63 %) ont porté plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie. Le vol (ou la tentative de vol) avec violences ou menaces a été commis le plus souvent par plusieurs personnes (61 % des victimes) : qu'ils soient seuls ou plusieurs, les auteurs sont le plus souvent totalement inconnus des victimes (84 %).

### Les baisses du nombre de vols violents sans arme en 2021 à Paris et en Seine-Saint-Denis contribuent pour plus de la moitié à la baisse nationale

En 2021, le nombre de vols violents enregistrés diminue nettement dans 38 départements (figure 13), notamment de façon plus marquée dans 7 départements (de plus de 26 %) : dans le Territoire-de-Belfort, la Nièvre, l'Ariège, le Loir-et-Cher, le Tarn, la Guadeloupe et l'Isère. Les baisses plus modérées constatées à Paris et en Seine-Saint-Denis, respectivement de 10 % et 11 %, contribuent fortement, pour -3,5 points, à la baisse observée au niveau national (-6 %). Parallèlement, le nombre de vols violents sans arme augmente de façon marquée en 2021 dans 14 départements, dont 8 à hauteur de plus de 26 % par rapport à 2020 : les Alpes-de-Haute-Provence, la Haute-Vienne, la Corse-du-Sud, la Haute-Marne, le Gers, le Rhône, la Drôme et l'Indre. En outre, la hausse du nombre de vols violents sans arme commis dans le Rhône en 2021 limite de 1,6 point la baisse enregistrée au niveau national.

### Les vols sans violence contre des personnes augmentent en 2021

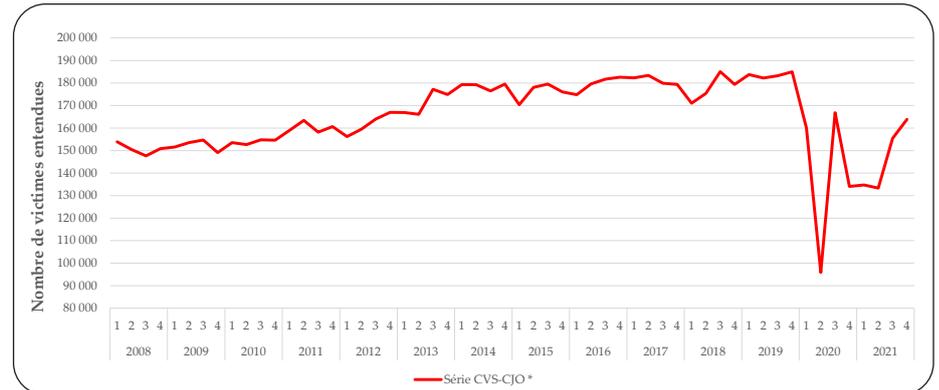
Les vols sans violence contre des personnes enregistrés par les services de sécurité augmentent (+5 %) en 2021. Cette hausse fait suite à une très forte baisse (-24 %) en 2020, année marquée par deux confinements sanitaires de la population. Cet indicateur était celui qui avait le plus diminué en 2020.

Stable sur les deux premiers trimestres de l'année 2021, marqués par des restrictions sanitaires (couvre-feu sur l'ensemble de la période et mesures renforcées de limitations de déplacements du 3 avril au 2 mai), le nombre de vols sans violence contre des personnes enregistre un rebond important au troisième trimestre (figure 14). Il est prolongé par une hausse plus légère sur le dernier trimestre. En fin d'année 2021, le nombre de vols sans violence contre des personnes enregistrés

reste toutefois nettement inférieur au niveau observé avant le début de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Entre 2011 et 2016, le nombre de victimes de vols sans violence connaît une relative stabilité selon l'enquête CVS suivie d'un pic à plus d'un million de victimes en 2017. Quatre victimes de vol sans violence sur dix (41 %) ont déposé plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie sur la période 2016-2018.

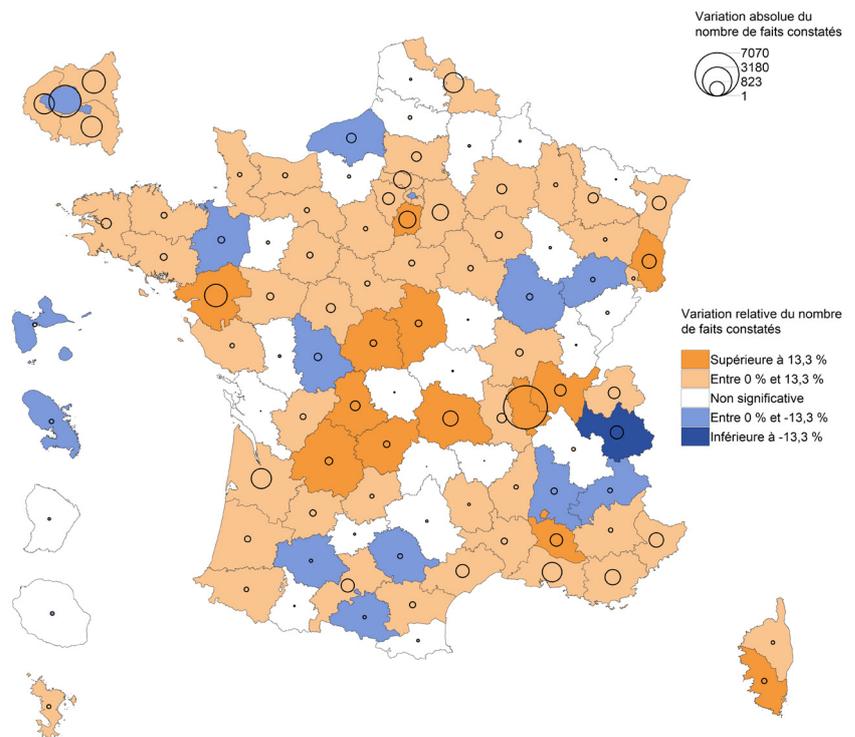
## 14. Vols sans violence contre des personnes enregistrés : cumul trimestriel



\* données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions. **Champ** : France.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## 15. Évolution du nombre de vols sans violence contre des personnes entre 2020 et 2021, par département de commission



**Champ** : France.

**Lecture** : en 2021, les vols sans violence contre des personnes ont diminué en Ile-et-Vilaine par rapport à 2020. Dans l'Isère, leur nombre a augmenté mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Les vols concernent en priorité l'argent liquide (34 %), les téléphones portables (28 %), les documents administratifs (24 %) des chèques ou une carte bancaire (24 %) et enfin les sacs ou bagages (22 %).

### Environ le tiers de la hausse nationale est porté par la hausse des vols sans violence commis dans le Rhône

Un plus grand nombre de vols sans violence contre des personnes a été enregistré en 2021 qu'en 2020, et ce sur un grand nombre de départements (figure 15), après une baisse observée dans tous les départements en 2020 par rapport à 2019, dans le contexte de la crise sanitaire. Leur nombre augmente fortement, de plus de 13 %, dans 13 départements. En particulier, le nombre de vols sans violence contre des personnes commis dans le Rhône augmente de 27 % entre 2020 et 2021, contribuant ainsi pour +1,3 point à la hausse observée au niveau national (+5 %). A l'inverse, le nombre de vols sans violence commis en Savoie diminue nettement, de 20 %, et limite la hausse nationale de 0,1 point. Les baisses observées en Seine-Maritime (-4 %) et à Paris (-3 %) limitent également la hausse nationale, respectivement de -0,1 et -0,7 point.

### Les cambriolages de logements sont stables en 2021

Les cambriolages de logements (résidences principales et secondaires) enregistrés par les services de sécurité sont globalement stables en 2021. Cette stabilité fait suite à une très forte baisse (-20 %) en 2020, année marquée par deux confinements sanitaires de la population, et à une année de stabilité en 2019.

En 2021, après une baisse au premier trimestre, le nombre de cambriolages de logements est reparti nettement à la hausse sur les deuxième et troisième trimestres puis enregistre une légère baisse sur le dernier trimestre (figure 16). En fin d'année 2021, le nombre de cambriolages de logements enregistrés reste nettement inférieur au niveau observé avant le début de la crise sanitaire liée au Covid-19.

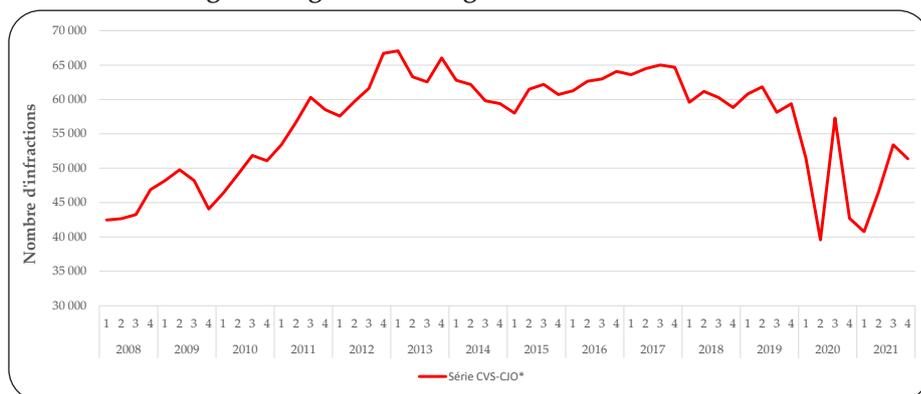
Au total, les cambriolages de logements suivis ici couvrent environ les deux tiers des faits enregistrés par les services de police et de gendarmerie en tant que cambriolages. Les autres cambriolages, à

savoir les cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers (58 000 enregistrés en 2021) et les cambriolages d'autres lieux (42 000 constatés en 2021) sont en baisse sur un an : -15 % et -10 % respectivement (après -4 % et -14 % l'année précédente).

Entre 2011 et 2014, selon l'enquête CVS (qui à l'inverse des données enregistrées par les forces de sécurité ne mesure que les atteintes à la résidence principale), le

nombre de cambriolages et de tentatives de connaître une évolution plus erratique. Même si la plupart des ménages victimes d'un cambriolage sont sceptiques quant à l'utilité de leur démarche auprès des forces de sécurité, entre 2016 et 2018, 62 % ont formellement déposé plainte au commissariat ou en brigade de gendarmerie, souvent uniquement pour des questions d'assurance.

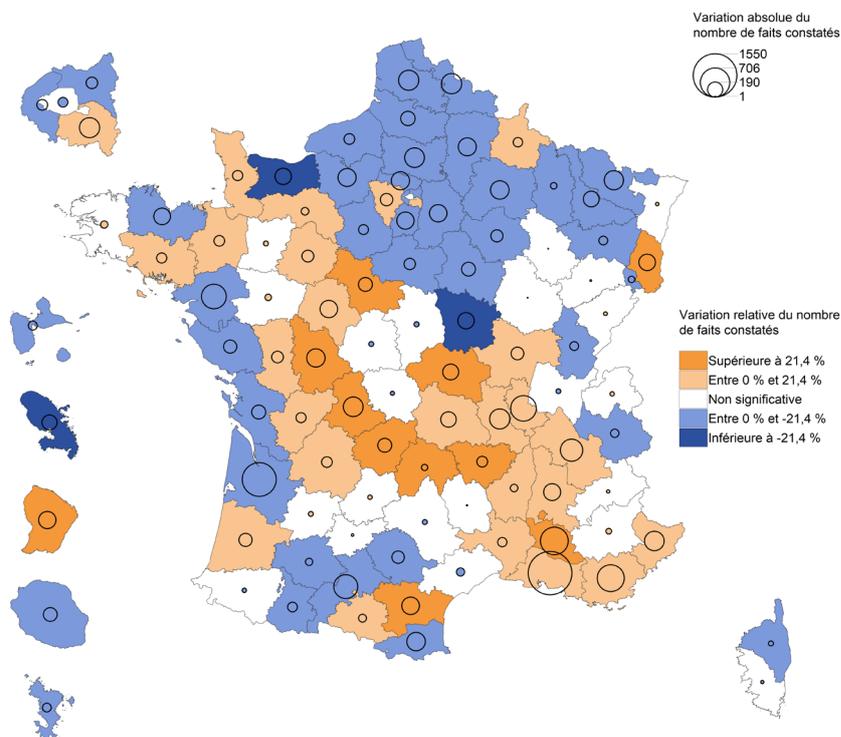
## 16. Cambriolages de logements enregistrés : cumul trimestriel



\*données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions. **Champ :** France.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## 17. Évolution du nombre de cambriolages de logements enregistrés entre 2020 et 2021, par département de commission



**Champ :** France.

**Lecture :** en 2021, les cambriolages de logements ont augmenté dans l'Orne par rapport à 2020. Dans l'Hérault, leur nombre a diminué mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## Des évolutions contrastées du nombre de cambriolages de logements selon les départements de commission

Au niveau national en 2021, le nombre de cambriolages de logements est stable sur un an. Les évolutions par département de commission sont toutefois contrastées (figure 17). Dans une majorité des départements situés sur l'axe Nord-Ouest/Sud-Est de la métropole, allant de la Manche aux Alpes-Maritimes, le nombre de cambriolages de logements augmente en 2021 par rapport à 2020. Plusieurs départements enregistrent de fortes augmentations, de plus de 21 %, comme par exemple les départements du bassin de la Vienne, de la Corrèze à la Vienne. Ces hausses sont compensées par les baisses du nombre de cambriolages de logements dans les départements ultramarins – à l'exception de la Guyane –, sur la côte atlantique, de la Gironde à la Loire-Atlantique, dans la partie Sud de l'Occitanie, du Tarn aux Hautes-Pyrénées, dans le Nord de la France et dans le bassin parisien – à l'exception du Val-de-Marne et des Yvelines. La baisse du nombre de cambriolages de logements commis en 2021 par rapport à 2020 en Martinique, dans la Nièvre ou le Calvados est particulièrement marquée, de plus de 21 %.

## Stabilité des vols de véhicules en 2021

Les vols de véhicules enregistrés par les services de sécurité sont stables en 2021. Cette stabilité fait suite à une forte baisse (-13 %) en 2020, année marquée par deux confinements sanitaires de la population, après deux années de baisse (-2 % en 2019 et -8 % en 2018).

Au cours de l'année 2021, le nombre de vols de véhicules enregistre des fluctuations bien plus modérées qu'en 2020, avec néanmoins un rebond au troisième trimestre (figure 18). En fin d'année 2021, le nombre de vols de véhicules enregistrés reste inférieur au niveau observé avant le début de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Si le nombre de vols et tentatives de vols de voitures connaît depuis une dizaine d'années une diminution régulière selon l'enquête CVS, le nombre de vols ou tentatives de vols de deux-roues à moteur enregistre, sur la même période, une tendance instable. En moyenne, sur

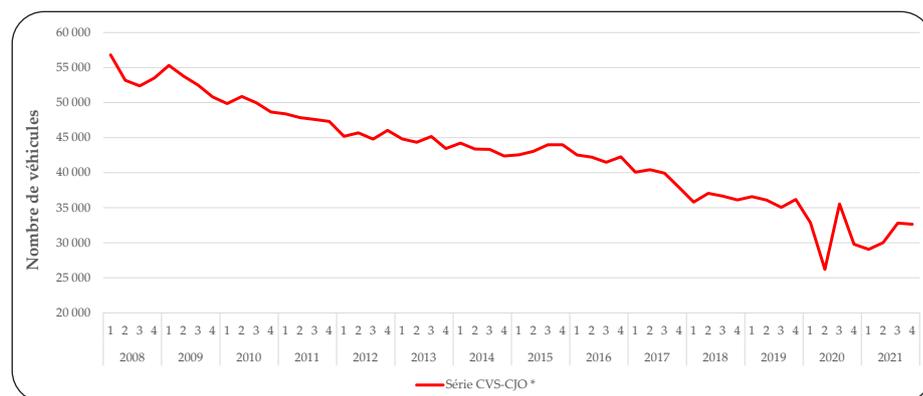
la période 2011-2018, 80 % des ménages victimes d'un vol de deux-roues à moteur et 92 % des ménages victimes d'un vol de voiture ont formellement déposé plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie. Plus d'un ménage sur deux dont la voiture a été volée finit par la retrouver contre deux ménages sur cinq victimes d'un vol de deux-roues à moteur sur la même période.

## Des évolutions contrastées du nombre de vols de véhicules selon les départements de commission

En 2021, les vols de véhicules sont aussi nombreux qu'en 2020 au niveau national. A l'échelon départemental, les évolutions sont toutefois contrastées.

Le nombre de vols de véhicules diminue dans de nombreux départements

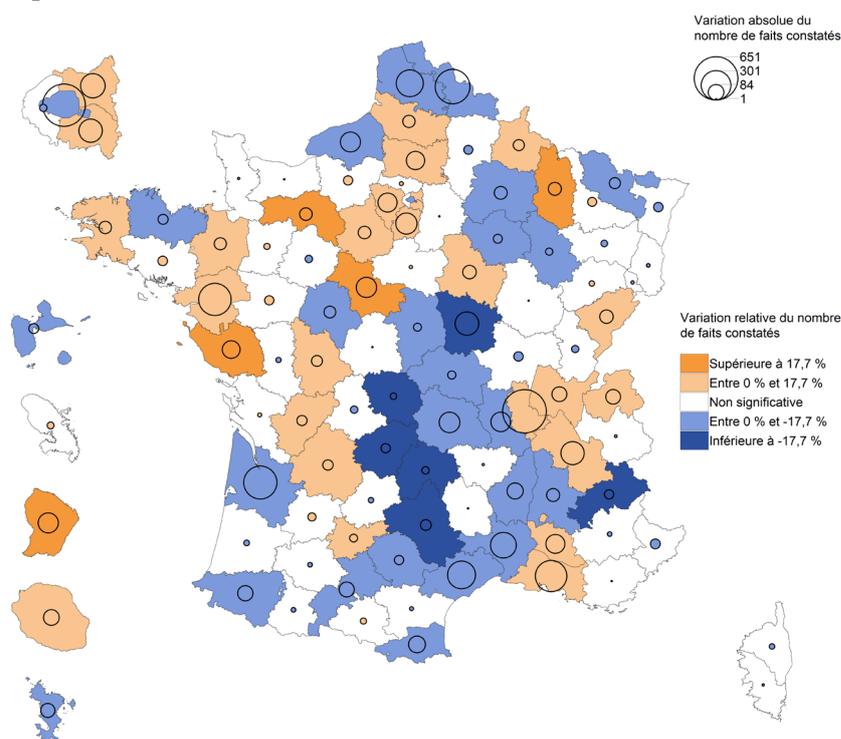
### 18. Vols de véhicules (automobiles ou deux-roues motorisés) enregistrés : cumul trimestriel



\*données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions. Champ : France.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

### 19. Evolution du nombre de vols de véhicules enregistrés entre 2020 et 2021, par département de commission



Champ : France.

Lecture : en 2021, les vols de véhicules ont diminué dans l'Allier par rapport à 2020. Dans l'Eure, leur nombre a augmenté mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

(figure 19). D'une part, les départements du Massif Central, qui enregistrent les plus faibles taux de vols de véhicules par habitant, à l'exemple de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze ou de la Creuse, connaissent une forte baisse des vols de véhicules en 2021 par rapport à 2020, entre -20 % et -40 %. D'autre part, le nombre de ces vols baisse dans des départements qui présentent de plus forts taux de vols de véhicules par habitant, comme Paris, le Nord, le Pas-De-Calais, la Gironde ou l'Hérault. La baisse des vols commis dans ces cinq départements en 2021 par rapport à 2020 tire l'évolution nationale vers le bas de 1,6 point.

Ces baisses sont compensées par l'augmentation des vols de véhicules dans de nombreux départements, notamment dans ceux qui enregistrent les taux les plus élevés par habitant en 2021. En outre, le Rhône, la Loire-Atlantique, les Bouches-du-Rhône, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et l'Isère contribuent à la hausse, pour 1,6 point, de la variation annuelle nationale du nombre de vols de véhicules. Enfin, cinq départements enregistrent une forte hausse des vols de véhicules en 2021 : le Loir-et-Cher (+38 % par rapport à 2020), la Meuse (+27 %), l'Orne (+21 %), la Guyane (+21 %) et la Vendée (+18 %).

## Très légère hausse des vols dans les véhicules en 2021

Les vols dans les véhicules enregistrés augmentent très légèrement (+1 %) en 2021. Cette très légère hausse fait suite à une très forte baisse (-17 %) en 2020, année marquée par deux confinements sanitaires de la population, et à une stabilité en 2019.

En 2021, après une légère tendance à la baisse sur le premier semestre, marqué par des restrictions sanitaires (couvre-feu sur l'ensemble de la période et mesures renforcées de limitations de déplacements du 3 avril au 2 mai), le nombre de vols dans les véhicules enregistre un rebond important au troisième trimestre suivi d'une légère hausse sur les derniers mois (figure 20). En fin d'année 2021, le nombre de vols dans les véhicules enregistrés reste toutefois inférieur au niveau observé avant le début de la crise sanitaire liée au Covid-19.

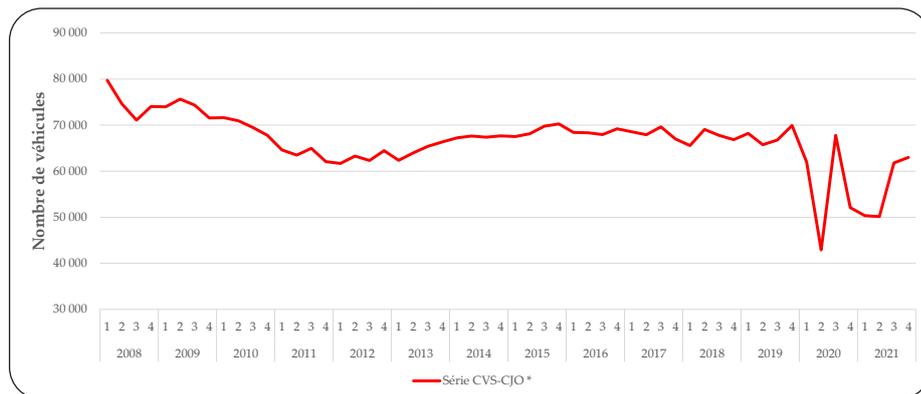
Depuis une dizaine d'années, les vols perpétrés dans les véhicules enregistrent,

selon l'enquête CVS, une relative stabilité. Sur la période 2016-2018, 43 % des ménages victimes d'un vol d'objet dans la voiture déposent formellement plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie et 57 % indiquent que ces vols se sont accompagnés de dégradations (portière, vitre forcée, etc.).

## La hausse nationale des vols dans les véhicules est portée par celle observée dans le Rhône

Le nombre de vols dans les véhicules augmente significativement dans de nombreux départements, notamment de plus de 23 % dans 16 départements entre 2020 et 2021 (figure 21). En particulier, il augmente de façon marquée dans les départements du Haut-Rhin (+53 % en 2021 après -16 % en 2020), de la Haute-Vienne

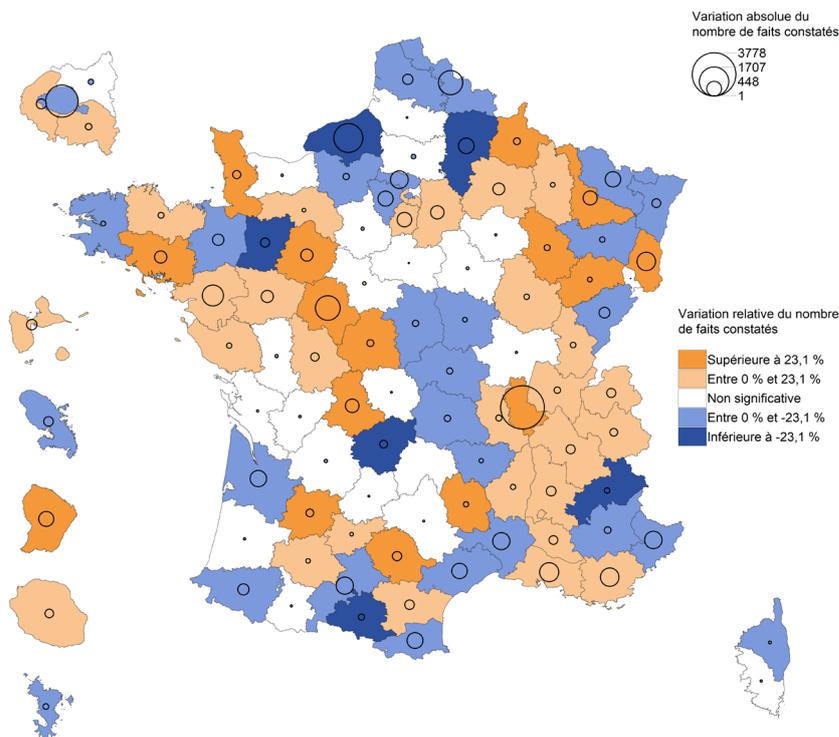
## 20. Vols dans les véhicules enregistrés : cumul trimestriel



\*données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions. **Champ** : France.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## 21. Evolution du nombre de vols dans les véhicules enregistrés entre 2020 et 2021, par département de commission



**Champ** : France.

**Lecture** : en 2021, les vols dans les véhicules ont fortement augmenté dans la Haute-Saône par rapport à 2020. Dans l'Oise, leur nombre a diminué mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

(+50 % après -15 %), de la Lozère (+47 % après -28 %) ou de la Guyane (+40 % après -12 %), ce qui contrebalance plus que largement les baisses constatées en 2020 par rapport à 2019. L'Indre-et-Loire fait également partie des départements qui connaissent une forte augmentation des vols dans les véhicules en 2021 relativement à 2020 : ils augmentent de 52 %, poursuivant ainsi la hausse enregistrée en 2020 (+9 %). Par ailleurs, le département du Rhône (+32 %) contribue à lui seul pour 1,7 point à la hausse nationale (+1 %). Ces hausses sont en partie limitées par les baisses observées dans d'autres départements, plus particulièrement à Paris (-12 %, -0,9 point de contribution à l'évolution nationale) ou en Seine-Maritime (-34 %, -0,7 point). Enfin, les départements de la Corrèze, de l'Aisne, de la Mayenne, des Hautes-Alpes et de l'Ariège enregistrent une forte diminution des vols dans les véhicules en 2021 par rapport en 2020, de plus de 23 %.

## Les vols d'accessoires sur véhicules augmentent en 2021

Les vols d'accessoires sur véhicules enregistrés augmentent (+4 %) en 2021. Cette hausse fait suite à une très forte baisse (-18 %) en 2020, année marquée par deux confinements sanitaires de la population, après deux années de baisse (-5 % en 2019 et -6 % en 2018).

En 2021, après une légère baisse au premier trimestre, le nombre de vols d'accessoires sur véhicules s'inscrit sur une tendance à la hausse. En fin d'année 2021, le nombre de vols d'accessoires sur véhicules enregistrés est proche du niveau observé avant le début de la crise sanitaire liée au Covid-19 (figure 22).

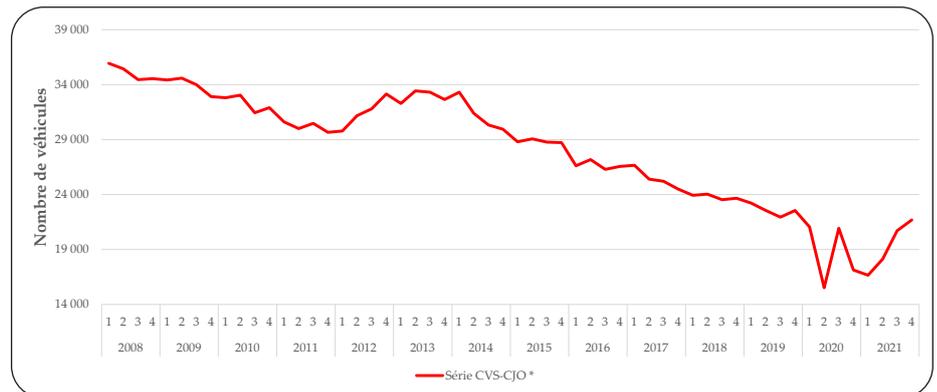
Les vols d'accessoires sur les véhicules enregistrent depuis une dizaine d'années une baisse régulière selon l'enquête CVS. Moins d'un ménage sur six victimes de vols d'accessoires sur leurs véhicules dépose formellement plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie, soit beaucoup moins que les victimes de vols dans leur voiture, selon l'enquête CVS sur la période 2016-2018.

## Baisse des vols d'accessoires sur les véhicules essentiellement dans les départements du Nord-Est et du Sud-Ouest de la métropole

En 2021, de nombreux départements enregistrent plus de vols d'accessoires sur les véhicules qu'en 2020. C'est notamment le cas dans les départements

de l'Île-de-France – à l'exception du Val-d'Oise – ou de l'Auvergne-Rhône-Alpes – à l'exception de l'Ardèche (figure 23). La Loire-Atlantique, l'Isère, le Rhône, les Hauts-de-Seine et l'Essonne sont les départements les plus contributeurs, à hauteur de +3,4 points au total, à la hausse nationale entre 2020 et 2021 (+4 %). Pour ces départements – en dehors de l'Essonne –, la hausse enregistrée en 2021 compense

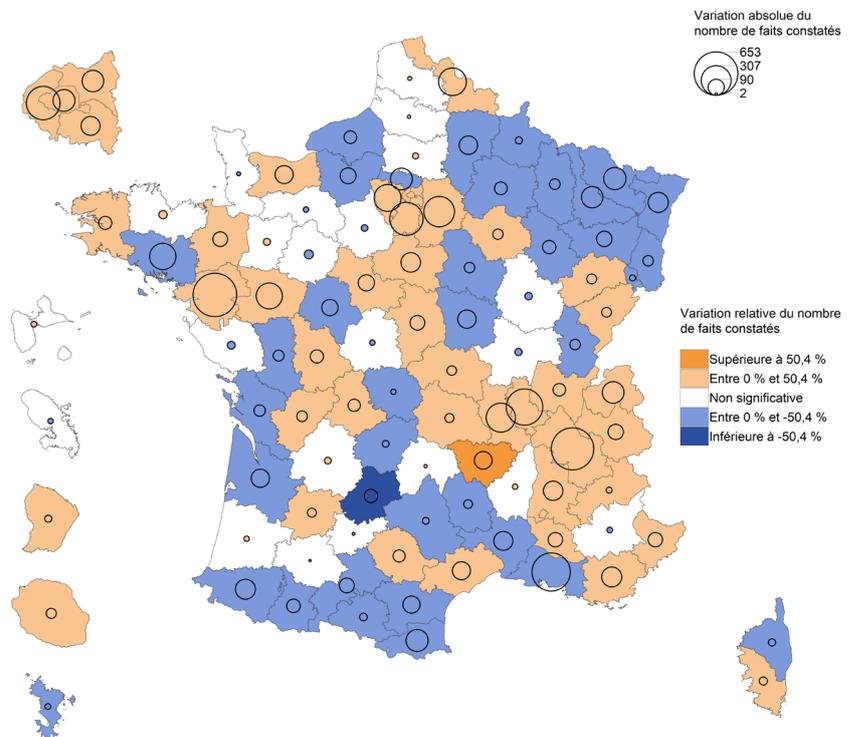
## 22. Vols d'accessoires sur véhicules : cumul trimestriel



\*données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions. Champ : France.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## 23. Evolution du nombre de vols d'accessoires sur les véhicules enregistrés entre 2020 et 2021, par département de commission



Champ : France.

Lecture : en 2021, les vols d'accessoires sur les véhicules ont augmenté dans le Doubs par rapport à 2020. Dans la Sarthe, leur nombre a diminué mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

la baisse observée en 2020, portant ainsi le nombre de vols d'accessoires sur les véhicules en 2021 à un niveau similaire à celui observé en 2019. A l'inverse, de nombreux départements enregistrent une baisse des vols d'accessoires sur les véhicules en 2021 par rapport à 2020. Par exemple, les départements de la région Grand-Est – à l'exception de l'Aube –, de la Haute-Normandie ou encore les départements pyrénéens. La baisse enregistrée dans les Bouches-du-Rhône limite à elle seule de 0,7 point la hausse nationale des vols d'accessoires sur les véhicules enregistrée entre 2020 et 2021.

## Les destructions et dégradations volontaires de biens augmentent très légèrement en 2021

Les destructions et dégradations de biens enregistrées augmentent très légèrement (+1 %) en 2021. Cette très légère hausse fait suite à une forte baisse (-13 %) en 2020, année marquée par deux confinements sanitaires de la population, après deux années de baisse (-1 % en 2019 et -2 % en 2018).

Au cours de l'année 2021, le nombre de destructions et dégradations enregistre des fluctuations d'ampleur bien moindre qu'en 2020 et l'indicateur s'inscrit sur une tendance à la hausse depuis le deuxième trimestre (figure 24). En fin d'année 2021, le nombre de destructions et dégradations volontaires enregistrées reste toutefois inférieur au niveau observé avant le début de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Selon l'enquête CVS, le nombre d'actes de vandalisme contre le logement tout comme les actes de vandalisme contre la voiture ont connu une relative stabilité entre 2011 et 2015 suivie d'une tendance plus instable. En moyenne sur la période 2016-2018, 11 % des ménages victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement et 18 % des ménages victimes d'un acte de vandalisme contre leur voiture déclarent avoir formellement déposé plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie.

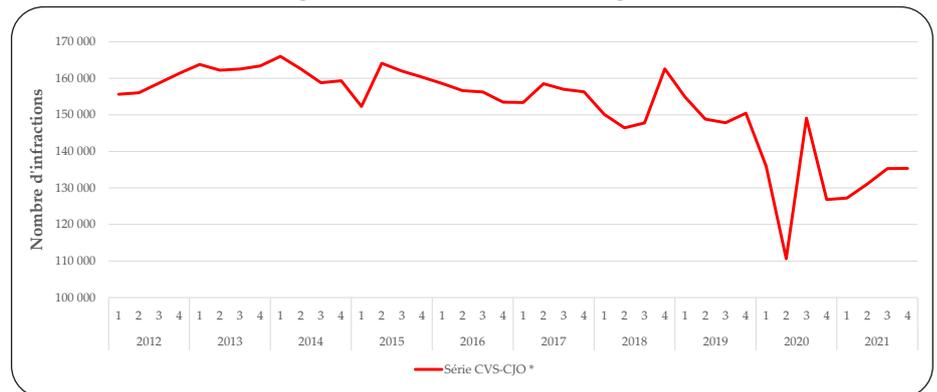
## Des évolutions moins contrastées des destructions et dégradations volontaires par département de commission

Relativement à d'autres types d'actes de

délinquance, les évolutions du nombre de dégradations et destructions volontaires entre 2020 et 2021 sont moins divergentes entre les départements (figure 25). En outre, elles augmentent globalement dans les départements de la moitié Sud et du quart Ouest de la métropole, ainsi que dans les départements longeant la frontière franco-belge, ceux de la Corse, ou encore en Guadeloupe, en Guyane et à la Réunion. La plus forte contribution à la hausse nationale (+1 %) est portée par

les Bouches-du-Rhône (à hauteur de +0,3 point). Au contraire, les Yvelines, l'Aube et les Hautes-Pyrénées enregistrent les plus fortes baisses du nombre de destructions et dégradations volontaires entre 2020 et 2021, respectivement de -11 %, -9 % et -8 %. Les Yvelines, avec le Pas-de-Calais, sont les deux départements qui limitent le plus la hausse nationale (pour -0,2 point chacun).

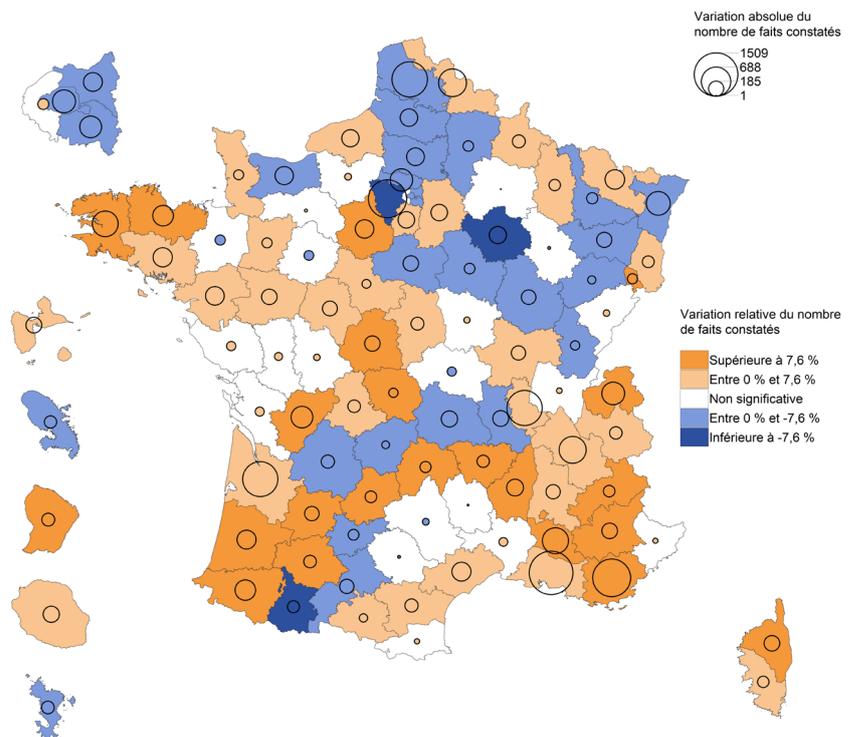
## 24. Destructions et dégradations volontaires enregistrées : cumul trimestriel



\*données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions.  
Champ : France.

Source : SSMSI, base des procédures enregistrées par la police et la gendarmerie.

## 25. Évolution du nombre de destructions et dégradations enregistrées entre 2020 et 2021, par département de résidence de la victime



Champ : France.

Lecture : en 2021, le nombre de victimes d'escroqueries résidant dans les Deux-Sèvres a diminué par rapport à 2020. Dans la Meuse, leur nombre a augmenté mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## Forte hausse des escroqueries en 2021

Les escroqueries enregistrées par les services de sécurité augmentent fortement (+15 %) en 2021. Cette forte augmentation fait suite à une très légère hausse globale (+1 %) en 2020, année marquée par deux confinements sanitaires de la population, et à une forte hausse en 2019 (+11 %).

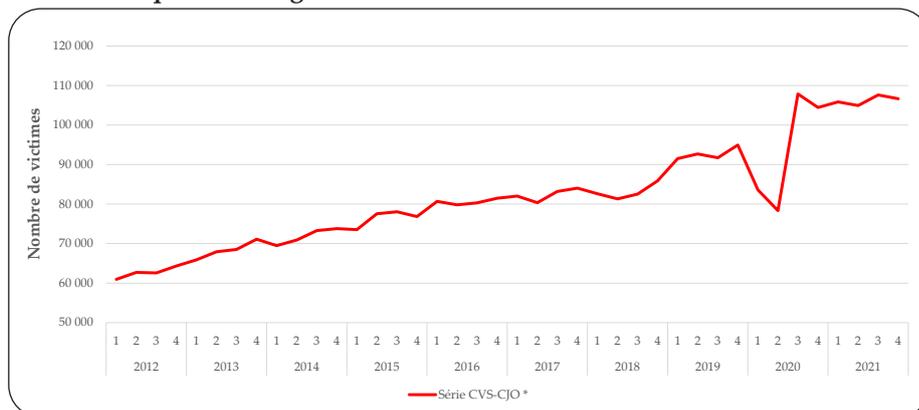
Au cours de l'année 2021, le nombre d'escroqueries enregistre des fluctuations d'ampleur bien moindre qu'en 2020, avec néanmoins une très légère tendance à la hausse (figure 26). En fin d'année 2021, le nombre d'escroqueries est nettement supérieur au niveau observé avant le début de la crise sanitaire liée au Covid-19.

La tendance à la hausse des escroqueries et infractions assimilées enregistrées par les services de sécurité se retrouve dans l'enquête CVS. Ainsi, la proportion de ménages ayant été victimes de débit frauduleux sur leur compte bancaire a, selon cette enquête, plus que doublé entre 2010 et 2018. Plus de la moitié de ces escroqueries ont fait suite à un achat réalisé par carte bancaire sur internet. Néanmoins, peu de ménages rapportent ces faits aux forces de sécurité : seuls 18 % des ménages victimes d'une escroquerie bancaire ont déposé plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie en 2018.

## Hausse des escroqueries dans la quasi-totalité des départements

Davantage d'escroqueries ont été subies en 2021 par rapport à 2020, et ce quasi-indépendamment du lieu de résidence de la victime (figure 27). Les départements les plus contributeurs à la hausse nationale entre 2020 et 2021 (+15 %) sont notamment : Paris (contribution de +1,4 point), les Hauts-de-Seine (+0,7 point), les Bouches-du-Rhône (+0,6 point), la Gironde (+0,6 point), le Rhône (+0,5 point) ou encore la Haute-Garonne (+0,5 point). Seul le département des Deux-Sèvres enregistre un recul marqué du nombre de résidents victimes d'escroqueries en 2021 relativement à 2020 (-5 %).

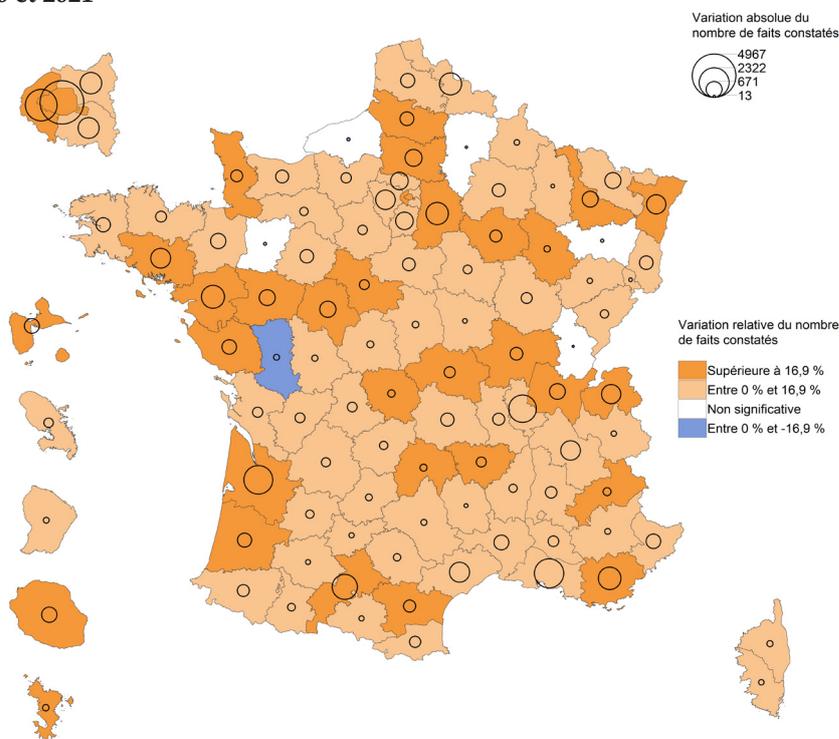
## 26. Escroqueries enregistrées : cumul trimestriel



\*données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions.  
Champ : France.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## 27. Évolution du nombre d'escroqueries enregistrées par département, entre 2020 et 2021



**Note** : contrairement aux autres cartes, où sont représentées les évolutions par départements de commission des infractions, cette carte sur les escroqueries représente les évolutions du nombre de victimes selon le département de résidence de la victime.

**Lecture** : en 2021, le nombre de victimes d'escroqueries résidant dans les Deux-Sèvres a diminué par rapport à 2020. Dans les Vosges, leur nombre a augmenté mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

**Champ** : France.

**Sources** : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

### Encadré 3 - Hausse des violences sexuelles enregistrées et baisse des vols sans violence contre des personnes en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, tout comme dans les DROM

Un peu plus de victimes de coups et blessures volontaires par habitant sont enregistrées en 2021 en Polynésie française que dans les DROM (respectivement 8,0 ‰ et 7,3 ‰). Elles sont également plus nombreuses qu'en 2020, respectivement de 17 % et 13 %. La Nouvelle-Calédonie, où le taux de coups et blessures volontaires par habitant est plus élevé qu'en Polynésie française (10,5 ‰), enregistre quant à elle une baisse du nombre de victimes entre 2020 et 2021, de 3 %.

Le nombre de violences sexuelles enregistrées par habitant en 2021 est similaire en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie (respectivement 1,3 ‰ et 1,5 ‰) à celui observé dans les DROM (1,5 ‰). Il augmente entre 2020 et 2021 dans les deux collectivités, de 31 %, soit légèrement moins que dans les DROM (+41 %).

Les vols violents, qui regroupent les vols avec arme et les vols violents sans arme, sont nettement moins fréquents en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie : respectivement 0,3 et 0,6 vols violents ont été enregistrés pour 1 000 habitants en 2021, contre 2,1 ‰ dans les DROM. Leur nombre est en diminution en 2021 par rapport à 2020, de 11 % et 21 % respectivement, alors qu'il est en hausse dans les DROM, de 8 %.

Tout comme dans les DROM, moins de vols sans violence contre des personnes ont été commis en 2021 relativement à 2020 en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. Leur recul y est toutefois plus marqué que dans les DROM (-2 %), respectivement de 11 % et 12 %. Rapporté à la population, le nombre de vols sans violence en 2021 reste cependant plus élevé en Nouvelle-Calédonie (6,5 ‰) qu'en Polynésie française ou dans les DROM (respectivement 4,8 ‰ et 4,6 ‰).

En 2021, le nombre de cambriolages de logement par habitant est plus important en Nouvelle-Calédonie (4,5 ‰), qu'en Polynésie française (1,2 ‰) ou que dans l'ensemble des DROM (1,8 ‰). Pourtant, leur nombre augmente en 2021 par rapport à 2020, de 5 %, alors qu'il diminue en Polynésie française (-17 %) et dans les DROM (-5 %).

En 2021, le nombre de vols de véhicules enregistrés augmente fortement en Polynésie française, par rapport à 2020, de 36 %. Cette hausse est notamment plus importante que celle observée en Nouvelle-Calédonie (+6 %) ou que dans l'ensemble des DROM (+5 %). Par habitant, le nombre de vol de véhicules est toutefois plus faible en 2021 en Polynésie française (1,5 ‰) qu'en Nouvelle-Calédonie (4,2 ‰), mais similaire à celui des DROM.

Le nombre de vols d'accessoires sur les véhicules ou dans les véhicules est en baisse entre 2020 et 2021 en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, respectivement de 7 % et 6 %, alors qu'il est en hausse dans les DROM (+9 %). La Polynésie française se distingue par son taux de vols d'accessoires ou dans les véhicules par habitant, de 1,4 ‰, plus faible qu'en Nouvelle-Calédonie (3,1 ‰) ou que dans les DROM (3,4 ‰).

#### Nombre de faits enregistrés pour 1 000 habitants, commis en Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et dans les DROM au cours de l'année 2021, et évolutions par rapport à 2020

	Polynésie française		Nouvelle-Calédonie		Ensemble COM		Ensemble DROM	
	Taux 2021 (en ‰)	Evolution 2021/2020 (en %)						
Coups et blessures volontaires	8,0	17	10,5	-3	9,0	5	7,3	13
Violences sexuelles	1,3	31	1,5	31	1,3	29	1,5	41
Vols violents	0,3	-11	0,6	-21	0,6	-15	2,1	8
Vols sans violence contre des personnes	4,8	-11	6,5	-12	5,5	-11	4,6	-2
Cambriolages de logement	1,2	-17	4,5	5	2,6	0	1,8	-5
Vols de véhicules	1,5	36	4,2	6	3,3	3	1,5	5
Vols d'accessoires et dans les véhicules	1,4	-7	3,1	-6	2,4	-4	3,4	9

**Note** : le nombre de cambriolages est rapporté au nombre d'habitants pour permettre notamment des comparaisons des territoires polynésiens français et néo-calédoniens avec les DROM, puisque les recensements des logements ne sont pas disponibles. Les vols violents regroupent les vols avec arme et les vols violents sans arme.

**Sources** : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2018 pour les DROM ; ISPF, recensement de la population 2017 pour la Polynésie française ; Insee, recensement de la population 2019 pour la Nouvelle-Calédonie.

#### Dans les territoires d'outre-mer les moins peuplés, globalement moins de faits enregistrés par habitant que dans les DROM, sauf à Saint-Martin

En 2021, pour les territoires d'outre-mer les moins peuplés, c'est-à-dire Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Wallis et Futuna<sup>1</sup>, le nombre de faits enregistrés par habitant est globalement inférieur à celui enregistré dans les

1. Ces territoires recensent entre 6 000 et 35 000 habitants environ (Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint-Martin respectivement). Étant plus petits que la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie (270 000 habitants environ), les comptages des infractions par habitant sur ces COM sont plus fragiles et ne sont pas diffusés.

## Encadré 3 (suite)

COM, et dans les DROM. Saint-Martin fait toutefois exception : le nombre de vols de véhicules par habitant est supérieur à celui observé dans les DROM (environ +8,5 points), tout comme celui des vols d'accessoires sur les véhicules et dans les véhicules et celui des coups et blessures volontaires sur les personnes de 15 ans ou plus (environ +2,5 point), celui des vols avec ou sans violence (environ +1 point). Le nombre de vols de véhicules et de vols sans violence par habitant est également plus élevé à Saint-Barthélemy que dans les DROM, d'environ 6 points et 1 point respectivement.

Entre 2020 et 2021, comme dans les DROM, le nombre de coups et blessures volontaires est en hausse dans ces territoires d'outre-mer les moins peuplés, sauf à Saint-Barthélemy. A l'inverse, le nombre de vols sans violence est en baisse, Saint-Barthélemy faisant également exception. Enfin, comme dans les DROM et en métropole, plus de violences sexuelles ont été enregistrées en 2021 relativement à 2020 à Saint-Martin et à Wallis et Futuna.

## Encadré 4 - Sources et méthodes

### Les sources statistiques

Les statistiques de sécurité intérieure, produites par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), reposent sur **deux types de sources qui se complètent et s'enrichissent**<sup>1</sup> :

- **les faits de délinquance enregistrés par la police et la gendarmerie**, dont l'analyse permet de suivre l'évolution dans le temps de l'insécurité en France, et fournit des informations détaillées sur la localisation des faits constatés, les caractéristiques des victimes déclarées et celles des auteurs présumés (voir Interstats *Méthode* n°2). Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un flagrant délit, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité. Toutes les informations des procédures ne sont pas toujours renseignées, faute d'être connues ou utiles aux services de police et de gendarmerie. Ceci induit dans les chiffres produits à partir de ces données une certaine imprécision et des traitements statistiques sont nécessaires afin de fournir une information fiable. C'est notamment le cas pour les professions des victimes enregistrées par la police nationale, qui sont non renseignées dans un tiers des cas, alors qu'elles sont nécessaires pour repérer certaines catégories de victimes, comme les élus, les forces de sécurité, les professionnels de santé... Dans une bien moindre mesure, l'âge est non renseigné dans près d'1 % des cas.

Depuis septembre 2020, le délit d'usage de stupéfiants peut faire l'objet d'amendes forfaitaires délictuelles (AFD) dressées par les policiers ou les gendarmes directement sur le lieu de l'infraction. Dans ce cas ces infractions ne donnent pas lieu à une procédure enregistrée dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie. Dans l'encadré sur le trafic et l'usage de stupéfiants, les données sur l'usage de stupéfiants sont produites à partir des procédures enregistrées et des AFD, afin d'assurer l'exhaustivité du champ. Les données sur les AFD collectées par l'Antai (Agence nationale de traitement automatisé des infractions) n'alimentent pas toujours en continu les bases de données mises à disposition du SSMSI. Les données sur l'usage de stupéfiants pourraient donc être légèrement révisées du fait de l'intégration de certaines AFD manquantes en 2021."

- **les résultats de l'enquête de victimation *Cadre de vie et sécurité*** réalisée chaque année par l'Insee en partenariat avec l'ONDRP et le SSMSI auprès d'un échantillon de la population, qui permettent de compléter les faits de délinquance enregistrés, car les victimes d'infractions ne déposent pas toujours plainte. Cette enquête a pour objectif de compter et de décrire les victimes d'infractions (cambriolages, vols, actes de vandalisme, violences physiques et sexuelles notamment) et de recueillir leur perception en matière d'insécurité. L'enquête *Cadre de vie et sécurité* est une enquête nationale de victimation, représentative des personnes âgées de 14 ans ou plus résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine. Pour plus d'information et de résultats sur l'enquête voir <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS>.

L'enquête *Cadre de vie et sécurité* 2020 portant sur les victimations de 2019 aurait dû être réalisée par l'Insee au deuxième trimestre 2020. Du fait des mesures mises en place pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, l'Insee a été contraint d'interrompre ses enquêtes en face à face à partir du 16 mars et ne les a reprises qu'à partir du 15 juillet. Compte tenu de la longueur du questionnaire et des sujets abordés, il n'a pas été possible de basculer la collecte de l'enquête CVS 2020 par téléphone dans le calendrier imparti. Par ailleurs, l'enquête 2021 a été conduite dans des conditions inédites. Par conséquent, les indicateurs présentés ici reposent sur l'enquête réalisée en 2019.

### Méthodes

Pour la première fois, ce bilan de l'année écoulée (2021) fournit tous les résultats issus des données enregistrées par la police et la gendarmerie sur le champ de la France entière (France métropolitaine et Départements et régions d'Outre-

1. voir l'article "Délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie et enquête statistique de victimation : deux outils indissociables pour mesurer une même réalité" sur le blog de l'Insee.

mer). Jusqu'ici, les bilans statistiques annuels du SSMSI étaient restreints à la France métropolitaine, avec un encadré sur les DROM-COM. Désormais, les DOM sont inclus dans la partie sur l'analyse territoriale, au même titre que les autres départements. Les COM font l'objet d'un encadré spécifique.

La publication mensuelle sur l'analyse conjoncturelle des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie continue à ce stade à être restreinte au champ France métropolitaine, le SSMSI devant étudier préalablement la faisabilité d'une production sur la France entière à un rythme infra-annuel. Les résultats de ce bilan ne sont donc pas comparables à ceux figurant dans la publication conjoncturelle du 7 janvier 2022 portant sur le mois de décembre 2021.

Les statistiques produites dans cette première photographie prennent en compte pour chaque année les requalifications des infractions qui ont pu avoir lieu dans le cadre des procédures pénales, et connues au début du mois de janvier de l'année suivante, aussi bien dans les parties consacrées aux évolutions annuelles nationales que dans les analyses territoriales. Pour les mis en cause pour infractions à la législation des stupéfiants, les requalifications sont prises en compte jusque fin 2021 pour la période 2016-2020 et jusque début 2022 pour l'année 2021. Seuls les graphiques trimestriels corrigés des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO) présentent des données non requalifiées, les données requalifiées n'étant actuellement produites qu'à un rythme annuel.

Les chiffres sur les homicides figurant dans cette publication sont provisoires. Ils seront révisés d'ici le bilan complet de l'année 2021 à paraître en juin 2022, qui pourra prendre en compte les résultats des travaux de fiabilisation menés par le SSMSI depuis 2020. Selon les premières expertises, l'évolution entre 2020 et 2021 serait révisée à la baisse. Plus précisément, outre une amélioration du processus de détection et de correction des doublons qui était déjà mis en œuvre sur les données depuis 2015 (cf. Encadré dans la fiche Homicides du [bilan annuel 2020](#), avril 2021), les traitements de fiabilisation vont intégrer notamment une recherche des tentatives d'homicides enregistrées comme homicides, et une expertise détaillée permettant de déceler des qualifications inappropriées en victimes d'homicides pour des personnes non décédées impliquées dans les procédures. Une publication *Interstats Méthode* détaillera les méthodes mises en œuvre. Dans le prolongement de ce chantier, une autre étude méthodologique sera menée pour fiabiliser les données sur les tentatives d'homicides, en vue de leur publication ultérieure.

#### • Méthodologie de constitution des cartes

Pour chaque département et pour chaque forme de délinquance, la connaissance du nombre d'infractions et la taille de la population permettent de déterminer les seuils à partir desquels les évolutions annuelles sont significatives. Pour plus d'information et de résultats sur la méthodologie de constitution des cartes voir le chapitre « Sources et Méthodes » de l'ouvrage *Insécurité et délinquance en 2020 : bilan statistique* <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Hors-collection/Insecurite-et-delinquance-en-2020-bilan-statistique>.

Une partie importante des escroqueries étant commises sur internet, cet indicateur n'était pas cartographié dans les bilans annuels des années précédentes. Pour la première fois cette année, une carte est réalisée, mais contrairement aux autres indicateurs, elle ne représente pas les évolutions par département de commission de l'infraction, mais par département d'habitation de la victime.

#### • Indicateurs conjoncturels

Pour les méthodes de traitement des données des séries conjoncturelles présentées dans cette publication, se référer au chapitre « Méthodes de traitement des données » des *Interstats Conjoncture* (Analyse conjoncturelle des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie à la fin de chaque mois) : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Interstats-Conjoncture-N-76-Janvier-2022>

### Encadré 5 - Quelques dates sur les mesures relatives à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 en 2021

**(15 décembre 2020) - 15 janvier 2021** Couvre-feu entre 20h et 6h

**16 janvier 2021 – 18 mars 2021** Couvre-feu entre 18h et 6h

**19 mars 2021 – 18 mai 2021** Couvre-feu entre 19h et 6h

**3 avril 2021 – 2 mai 2021** Mesures renforcées : limitation des déplacements, fermeture des commerces non essentiels, fermeture des établissements scolaires pendant 3 semaines (vacances avancées)

**19 mai 2021 – 8 juin 2021** Couvre-feu entre 21h et 6h

**9 juin 2021 – 20 juin 2021** Couvre-feu entre 23h et 6h

Ces mesures sont les principales restrictions sanitaires appliquées au cours de l'année 2021 sur l'ensemble du territoire métropolitain. Dans les DROM, la temporalité et l'intensité des restrictions ont été différentes. Ainsi, par exemple, des mesures restrictives (couvre-feu et/ou confinement) ont été instaurées spécifiquement à partir d'août 2021 en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion.

## Définition

- **CVS-CJO**

La correction des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) est un traitement statistique de la série brute (i.e. initiale) qui vise à en éliminer les composantes cycliques (saisonnalité, nombre de jours ouvrables, année bissextile) pour permettre de mieux discerner son évolution fondamentale (tendance et chocs conjoncturels, notamment).

Par exemple, les cambriolages de logement augmentent toujours fortement en août, en raison des congés d'été. Sur les données brutes, cet effet périodique masque l'évolution conjoncturelle sous-jacente pour une année donnée. Une fois la série désaisonnalisée, c'est-à-dire l'effet "congés d'été" retiré, les cambriolages peuvent s'avérer en baisse.

## Pour en savoir plus

- Gerbeaux, A. (2021), *Infractions à la législation sur les stupéfiants : premier état des lieux statistique*, Interstats Analyse n° 38, SSMSI
- Insee (2021), *Sécurité et société, édition 2021*, Insee Références
- Insee (2020) *Délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie et enquête statistique de victimation : deux outils indissociables pour mesurer une même réalité*, blog de l'Insee
- OFDT (2020), *Les addictions en France au temps du confinement*, Tendances
- Quélenec, Y. (2020), *La délinquance commise pendant le confinement et le dépôt de plainte*, Interstats Méthode n°17, SSMSI
- SSMSI (2022), *Analyse conjoncturelle des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie à la fin du mois de décembre 2021*, Interstats Conjoncture n°76
- SSMSI (2021), *Insécurité et délinquance en 2020 : bilan statistique*
- SSMSI (2020), *Délinquance enregistrée pendant le confinement : un premier éclairage*, Interstats Analyse n°28
- SSMSI (2019), *Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » : victimation, délinquance et sentiment d'insécurité*



Les données des tableaux, cartes et graphiques associés à cette étude, ainsi que des données complémentaires (faits constatés entre 2016 et 2021, taux régionaux et départementaux pour 1 000 habitants) sont disponibles sur Interstats, le site internet du SSMSI : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Insecurite-et-delinquance-en-2021-une-premiere-photographie-Interstats-Analyse-N-41>.



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

**Directrice de la publication :**

Christine Gonzalez-Demichel

**Rédactrice en chef :** Kitty Attal-Toubert

**Auteurs :** Valérie Bernardi, Alexis Gerbeaux,

Safiedine Hama, Kevin Milin, Tiaray

Razafindranovona, Brandon Saintilan, Dounia Tir

**Conception graphique :** François Tugores

ISSN 2495-5078

Visitez notre site internet

[www.interieur.gouv.fr/Interstats](http://www.interieur.gouv.fr/Interstats)

Suivez-nous sur Twitter @Interieur\_stats

Contact presse

[ssmsi-communication@interieur.gouv.fr](mailto:ssmsi-communication@interieur.gouv.fr)